41e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 14 3 AVRIL 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.
	Édition partielle	12 fr.
ETRANGER	Édition complète	20 fr. 50
	Édition partielle	14 fr. 50

L'édition **complète** comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition **partielle** n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Questions de science ecclésiastique. — Que faut-il penser de la doctrine spirite de la *réincarnation ?* 1° Exposé. *a)* La doctrine des Esprits et la réincarnation, 209. *b)* La réincarnation et la révélation chrétienne, 211. 2° Critique. *a)* Remarques d'ordre général, 216. *b)* Les relations des vivants avec les Esprits et les phénomènes spirites dans la Bible, 217. *c)* La doctrine du périsprit, 220. *d)* La réincarnation et l'Evangile, 222. Conclusion, 224.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : P. Debuchy, Maynard, 224.

PRÉDICATION

Cours de prônes sur le Credo. — VI. La toute-puissance de Dieu, 177.

Les Dominicales d'un petit Doyen. — XXII. *Dim. des Rameaux :* Le devoir, 178. — XXIII. *Jeudi Saint :* La visite au Saint-Sacrement, 179.

Sermon pour le Jeudi Saint. — La présence réelle, 181.

Sermon pour le Vendredi Saint. — La Passion de N.-S. Jésus-Christ, 184.

Sujets de circonstance. — La communion pascale, principe de liberté, d'égalité, de fraternité, 191.

PETIT COURRIER

Q. — Auteurs à consulter sur « La prophétie de l'Emmanuel. Exégèse, portée messianique » ?

R. — Tobac, *Les Prophètes d'Israël,* t. II et III, p. 42-68 ; — Lagrange, *La Vierge et Emmanuel,* dans *Revue Biblique* 1892, p. 481-497 ; — Haghebaert, *La Vierge mère au chap.* VII *d'Isaïe,* dans *R. B.* 1893, p. 381-383 ; — Durand, *La Vierge et l'Emmanuel,* dans l'*Université catholique* 1899, juin ; — Van Hoonacker, *La Prophétie relative à la naissance d'Immanuel,* dans *R. B.* 1904, p. 213-227 ; — Beauquier, *Le Signe de l'Emmanuel,* dans *Revue Augustinienne* 1908, p. 529-561 ; — Perret, *La Prophétie d'Emmanuel,* dans *Revue pratiq. d'Apologétique,* 15 octobre 1910, p. 81-99 ; — *Dict. de Théologie cath.*, vo *Emmanuel,* fascic. 33, col. 2430-2440 (Clamer), et vo *Isaïe,* fascic. 59, 2e partie, col. 50-62 (Tobac).

Q. — Veuillez indiquer un ou deux bons Manuels d'Écriture Sainte pour remplacer Brassac.

R. — Cornély, S. J., *Manuel d'introduction historique et critique à toutes les Saintes Ecritures,* 2 vol. in-8, 18 f., ou *Compendium historicæ et criticæ Introductionis in utriusque Test. libros,* in-8, 16 f., Lethielleux ; — Mgr Chauvin, *Leçons d'Introduction générale,* in-8, 15 f.. ibid. ; — le *Compendium* de dom Höpfl, 4 vol. in-8 (voir *Ami* 1923, p. 354 ; le 4e vol. sur l'inspiration et l'herméneutique) ; — les *Prælectiones Biblicæ* de Simon *(Ami* 1923, p. 362).

Sur l'A. T., Mgr Pelt, *Hist. de l'A. T.*, 7e édit., 2 vol. in-12, 16 f., Gabalda. — Sur le N. T., Jacquier, *Hist. des livres du N. T.,* 4 vol. in-12, 34 f., et *Le N. T. dans l'Eglise chrétienne* (canon et texte), 2 vol. in-12, 14 f., ibid.

Q. — Où pourrais-je acheter le *Manuel des Cérémonies* du R. P. Le Vavasseur, revu par le R. P. Hægy ?

R. — Réédité maintenant sous le titre *Manuel de Liturgie et Cérémonial,* 12e édit. 1923, 2 gros vol. in-12, 25 f. net, Paris, Gabalda.

Q. — A-t-il existé un saint portant le nom de Guy ? Où trouverais-je sa vie ?

R. — Il y a d'abord S. Guy *(Guido)* d'Anderlecht, près de Bruxelles, fête le 12 sept., patron des laboureurs et des sacristains (parce qu'il avait d'abord été garçon de ferme, puis sacristain à Laken), invoqué contre les épizooties et le dysenterie (dont il mourut en 1012). Deux pages dans les *Petits Bollandistes,* t. XI, p. 57-59 ; *Acta SS.*, t. IV sept., p. 36 48. — Ensuite S. Guy, évêque d'Acqui, † 1070, fête le 2 juin : *Acta SS.*, t. I junii, p. 223 25. — S. Guy,

comte de Donoratico, solitaire en Toscane au XIIIe s., fête le 20 mai. — S. Guy de Milan, au XIIe s., fondateur des Humiliés, fête le 8 avril. — S. Guy de Sicile, le *Vitus* fêté le 15 juin, invoqué contre la danse de Saint-Guy, etc. : *Vie* au no 902 de la collection de la Bonne Presse (5, rue Bayard, Paris 8e ; 0 f. 25) ; *Petits Boll.*, t. VII, p. 26-30 ; *Acta SS.*, t. III jun., p. 491-519.

Q. — Prière de me faire connaître, pour une conférence, des ouvrages français sur les péchés contre la foi.

R. — Badet, *Le péché d'incroyance*, in-18, 7 f., Beauchesne ; — P. Janvier, *La foi*, t. II (Carême 1912), in-8, 8 f., Lethielleux ; — G. Bareille, *Le Catéchisme Romain*, t. V, p. 170 et suiv. (Soubiron, à Montréjeau) ; — et tous les Catéchismes expliqués.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer un ou plusieurs recueils donnant sur les Evangiles des dimanches et des fêtes des explications courtes (une ou deux pages in-12 au plus) et substantielles ?

R. — Mgr Landrieux, *Courtes gloses sur les Evangiles des dimanches*, in-8, 8 f., Beauchesne ; — Gondal, *Pour mes homélies des dimanches et des fêtes*, 2 vol. in-8, 20 f., Lethielleux ; — Jahan, *L'éducation de l'enfant par l'Evangile dominical*, in-12, 6 f. 50, à la Procure générale du Clergé, 3, rue de Mézières, Paris 6e.

Q. — J'ai une conférence à faire sur le Jansénisme : « 1° Origines du Jansénisme : Baius. 2° Résumé de sa doctrine. 3° Condamnation et soumission. » Quels auteurs consulter ?

R. — L'article *Jansénisme* dans le *Dict. apologétique* de d'Alès (Paris, Beauchesne), fasc. X, col. 1154-1188, et dans le *Dict. de Théologie cath.* (Paris, Letouzey), fasc. LX-LXI, col. 318-529 ; — Marion et Lacombe, *Histoire de l'Eglise*, t. IV, p. 81-137 (Paris, Roger). — Vous dites que vous avez la collection presque complète de l'*Ami* ; voyez donc 1909, p. 511 ; 1911, p. 920 ; 1912, p. 1081, 1105 et suiv. ; 1901, p. 625 et suiv. — Vous dites encore que dans Rohrbacher vous avez trouvé « à peine un court passage. » Avez-vous regardé au livre 87e, § V ; au livre 88e, fin du § VI et § VII ?

Q. — Quels livres consulter pour traiter le sujet suivant de liturgie : « Expliquer les rites et les prières de la sépulture des adultes selon le Rituel Romain » ?

R. — Hébert, *Le Bréviaire et le Rituel*, in-12, 7 f. 50, Paris, Baston, Berche et Tralin ; — Rolland, *Le Vestibule du Paradis*, in-12, 4 f. 75, à nos bureaux ; — les instructions sur les *Funérailles chrétiennes* dans notre *Prédication* de 1905.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer des documents pour la conférence suivante : « Indiquer les caractères généraux du discours de la Cène. S. Jean XIII, 31-XVII. L'analyser, richesse doctrinale et ascétique » ?

R. — Calmes, *L'Evangile selon S. Jean*, in-8, Gabalda ; — Knabenbauer, *Commentarium in Ev. sec. Joannem*, in-8, 22 f. 50, Lethielleux ; — Fillion, *L'Evangile de S. Jean*, in-8, 21 f., ibid. ; — Bossuet, *Méditations sur l'Evangile*.

Q. — Quels journaux illustrés conseiller, proscrire, permettre, pour enfants de 8 à 13 ans ?

R. — Vous n'avez donc jamais entendu parler, vous vicaire de grande ville, de la campagne menée par l'abbé Bethleem ? Demandez aux bureaux de la *Revue des Lectures*, 77, rue de Vaugirard, Paris 6e, la brochure d'A. de Parvillez, *Les Illustrés pour enfants*, franco 1 f. 75, et l'affiche résumant le même sujet, 0 f. 40. Et vous feriez bien de vous abonner à la *Revue des Lectures*, mensuelle, 20 f. par an (Etranger 25 f.).

Q. — A quelle librairie trouver un ouvrage sur *la grâce actuelle*, sa nature, ses espèces ?

R. — Terrien, *La grâce et la gloire*, 2 vol. in-8, 18 f., Paris, Lethielleux ; — P. Janvier, *La grâce*, in-8, 8 f., ibid. ; — Mgr Prunel, *La grâce*, in-8, 7 f., Beauchesne ; — Labauche, *L'homme*, in-8, 10 f., Bloud.

Q. — Existe-t-il un petit manuel pour aider un prêtre français à confesser des Italiens ?

R. — Chez Desclée, 41, rue du Metz, à Lille, *Le Confesseur italien*, du chan. Favre, in-32, 3 f. (du même, mêmes éditeur et prix, *Le Conf. espagnol*, *Le Conf. portugais*, *Le Conf. anglais*) ; — chez Beauchesne, 117, rue de Rennes, à Paris, *Prudens sexdecim linguarum Confessarius*, du P. Michel d'Herbigny, in-8 de 110 p., franco 7 f.

La Grande Guerre, par le général Thévenet. — In-18 de 230 p., 5 f. — Paris, Armand Colin.

Nous avions déjà de fort utiles résumés de l'histoire de la guerre, en petits volumes portatifs : Niox, Civrieux, Bernard, « un Français ». Celui du général Thévenet a l'avantage d'abord d'être le dernier venu et de bénéficier ainsi des lumières apportées par de récentes publications de documents. De plus, il se présente avec une préface singulièrement élogieuse du maréchal Foch :

« Le général Thévenet, dit Foch, était mieux préparé que tout autre, par sa carrière antérieure et par sa participation aux grands événements de la guerre, pour retracer cet ensemble. Il l'a fait avec une sincérité et une clarté qui donnent à son ouvrage une particulière valeur. »

Notes sur la Vie du Curé d'Ars de l'abbé Monnin, par L. — In-12 de 216 p., 4 f. — Lyon, Vitte.

Ceci est l'œuvre d'une mère de famille nombreuse (dix enfants). Ceci a été vécu avant d'être écrit. Ceci a été parlé et lu en famille. Notre mère de famille fait chaque jour à son foyer la lecture spirituelle en commun. Elle a extrait, de la grande *Vie* par l'abbé Monnin, pour les lire à ses enfants, tous les traits capables d'édifier et d'instruire l'enfance. Elle y a joint quelques réflexions très courtes, sous forme de bouquets spirituels, qui résument la pensée maîtresse du chapitre. Et de tout cela elle a composé ce recueil de *Notes*.

Ne vous semble-t-il pas que cet historique de la genèse de cet ouvrage est la plus éloquente des recommandations ? Toutes les mamans, et tous ceux qui s'occupent des enfants, voudront avoir ce livre entre les mains. Et nous espérons bien que l'auteur, qui n'est pas une novice puisqu'elle est mère de dix enfants, a déjà appliqué sa méthode à d'autres Vies de Saints et qu'un jour prochain elle en étendra les bienfaits au grand public comme elle vient de le faire pour le B. Curé d'Ars.

LOUIS VEUILLOT. **Œuvres complètes.** Tome II : **Les Pèlerinages de Suisse. Pierre Saintive.** — In-8 de IV-412 p. — Paris, Lethielleux.

Nous avons dit l'autre jour, *couv.*, p. 19, le plan, l'ordonnance et les conditions de vente de cette grandiose publication. On l'a inaugurée, au t. I, par la *Vie de J.-G.*, ce qui était assurément correspondre à la pensée profonde de Veuillot et lui rendre le plus délicat des hommages. Mais, à partir de ce t. II, on reprend, pour ne plus s'en écarter, l'ordre chronologique, ce qui nous vaut le bonheur de relire ces *Pèlerinages de Suisse*, qui furent le premier livre de

(*Voir la suite p. 70*).

VINS MAISON de I^er ORDRE, recommandée par haut Clergé, offre tarif spécial Clergé. Excellents Vins rouges et blancs. Offre situation personne munie références ou parent d'ecclésiastique. — S'adresser **F. LIMOUZY aîné**, pr^re-viticulteur, **NARBONNE (Aude)**. R. C. Narbonne 419

VITRAUX **L. BALMET** 108, Cours St-André, GRENOBLE Vitraux en tous genres et tous styles. Restauration (v. p. 37, n° 21 févr. de l'*Ami*).

LE PRINCE DE LIGNE

COUP D'ŒIL SUR BELŒIL

et

sur une grande partie des Jardins de l'Europe

Edition nouvelle publiée avec une Introduction et des Notes par le Comte ERNEST DE GANAY. Orné d'un portrait gravé sur bois par A. OUVRÉ, d'après le tableau d'ISABEY.

Un vol. in-12 de la belle "Collection des Chefs-d'Œuvre Méconnus", tirage limité et numéroté sur papier pur chiffon. Prix . . . . 12 fr.

En vente dans toutes les bonnes Librairies et aux EDITIONS BOSSARD, 43, rue Madame, Paris-6e

R. C Paris, 53.319.

CONSTIPATION
Guérie par la
Poudre Laxative de Vichy
du D^r L. SOULIGOUX
Très agréable. — Effet certain.
PARIS, 6, Rue de la Tacherie, *et Pharmacies.*

VIEUX DENTIERS HORS D'USAGE rachetés au plus haut prix, à envoyer en échantillon recommandé pour être payés par retour du courrier.
PAZ, 6, rue des Marronniers, LYON-Bellecour. 14e année.
Hautes références des Communautés religieuses.

LA LIBRAIRIE **René GIARD** 2 Rue Royale LILLE — R. C. LILLE 827
ACHÈTE *au maximum de leur valeur toutes bibliothèques & lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc. fins d'éditions.*
Catalogue périodique gratuit

CRÉDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Société Anonyme au capital de **100 Millions**

FONDÉE EN 1859

L'Assemblée Générale Ordinaire a été tenue le 11 Mars 1924.

Les bénéfices réalisés en 1923 se sont élevés à 7.890.626 frs 44. Ces résultats ont permis de fixer le dividende à 27.7777 par action libérée de 125 frs et à 48,6111 par action libérée de 500 frs, soit respectivement à 25 frs et 43 frs 75, nets de la taxe sur le revenu, de porter un million à la réserve extraordinaire et de reporter à nouveau le solde de 423.343 frs 62.

Les Actionnaires ont touché un acompte de 5 frs par action non libérée et de 20 frs par action libérée au mois de Novembre dernier. Le solde, soit 20 frs par action non libérée et 23 frs 75 par action libérée, nets de la taxe sur le revenu, leur sera payé, à partir du 1^er Mai prochain, au Siège de la Société, 66, Rue de la Victoire, et dans les bureaux de quartier. Le droit de transmission frappant les titres non nominatifs reste à la charge des porteurs.

Les comptes présentés par le Conseil d'Administration ont été approuvés à l'unanimité.

MM. Albert de MONPLANET et Henri THELIER ont été réélus Administrateurs pour six ans. M. Pierre DESFORGES a été élu Administrateur pour quatre ans. M. Edouard DUTEY-HARISPE a été réélu Censeur pour trois ans. MM. Edouard DUTEY-HARISPE, Armand de MATHAREL et Jacques de VAUX, Censeurs, ont été nommés Commissaires des Comptes pour l'Exercice 1924. R. C. Seine 35.305.

AVANT PAQUES commandez vite un excellent harmonium **RICHARD** à la *PROCURE BRETONNE du CLERGE* **MAISON GAUDU, à SAINT-BRIEUC**
Ces ORGUES sont PUISSANTS, ROBUSTES
Prix modérés. — Envoi franco *du Catalogue illustré.*

HORLOGERIE - PENDULERIE
— BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE —
ALLIANCE HORLOGERE — R. C. Besançon 29
E. ENGINGER — BESANÇON — 15, rue Gambetta, 15
Catalogue F^co sur demande — Fournisseur de l'Archevêché de Besançon

FONDERIE SPÉCIALE DE CLOCHES
Les Fils de G. PACCARD
à Annecy-le-Vieux (Hte-Savoie)
Fondeurs de "La Savoyarde"
du bourdon de la victoire « La Jeanne d'Arc »
pour la cathédrale de Rouen
Sonnerie brevetée, à battant rétrolancé, *supprimant toute peine pour le sonneur et annulant tout ébranlement aux beffrois.* R. C. Annecy 142

BAS

Pour finir le stock nous sacrifions beaux bas coton noir 1^re qualité, solidité garantie, toutes tailles, 3 paires 13 fr., 6 paires 25 fr., 12 paires 47 fr. Contre remb^t. **Bonneterie J.-B. de GRANDMAUR**, 48, rue Espérandieu, **MARSEILLE.**

ASTHME
Bronchite Chronique
EMPHYSÈME et toutes les OPPRESSIONS
Guérison par POUDRE et CIGARETTES ESCOUFLAIRE
CH. ESCOUFLAIRE, Agent Général à BAISIEUX (Nord) envoie GRATIS et FRANCO une BOITE d'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS de GUÉRISONS.
R. C. Roubaix 12.770

HERNIEUX
Adressez-vous à une Maison de **CONFIANCE**
La M^on **DRAPIER**, fondée en **1829**
41, Rue de Rivoli, Paris I^er. R. C. Seine 27.825
se tient à votre disposition pour vous adresser son *Catalogue* et tous renseignements utiles.

VITRAUX D'ART RELIGIEUX
CH. LORIN R. C. Chartres 63
ATELIERS ; 46, rue de la Tannerie, à CHARTRES, et 199, rue de Vaugirard, à PARIS
Références de 1er ordre. Maquettes et devis sur demande

ŒUVRE DE VINS DE MESSE
"Union Fraternelle"
Coopérative ecclésiastique d'Albi
Patronée par Monseigneur l'Archevêque d'Albi
Fournisseurs : **DUBOUSQUET et C^ie**
PROPRIÉTAIRES-RÉCOLTANTS
Domaine de VITRAC, par Gaillac (Tarn)
Délégué de la Coopérative pour Renseignements et Commandes
Abbé RAYNAL
Curé de FLORENTIN, par MARSAC (Tarn)
Vins en Cercles - Vins secs en bouteilles
Garantis pur jus de raisins frais
GRANDS MOUSSEUX
EXPÉDITIONS DIRECTES DE LA PROPRIÉTÉ
Prix-Courants sur Demande
R. C. Gaillac 790

34 fr. pet. Imprimerie univers., couleurs. Pierre Humide. Spéc. Curé Teloché (Sarthe). R. C. Mans 399.

R. C. Seine 241.357

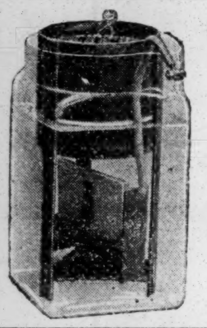

PILE DUBOIS

17, rue Séguier, **PARIS (6e)**
156, rue Neuve, à **BRUXELLES**

Générateur idéal
pour
CHAUFFAGE DE LAMPES T. S. F.
ECLAIRAGE DOMESTIQUE
RECHARGE D'ACCUMULATEURS

Crêpe TETRA
pour
PANSEMENTS, VARICES, RHUMATISMES, ETC.

EXIGEZ cette MARQUE *En vente partout*

GROS : Société Française des Tissus TÉTRA
12, Rue de Hanovre, PARIS-2e
R. C. Seine 101.853

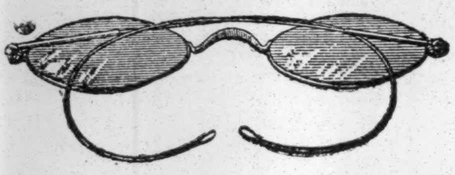

FABRIQUE
de Lunettes
et de Pince-Nez

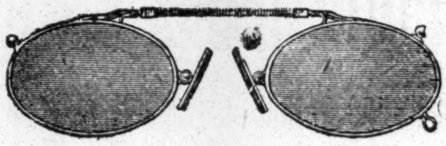

Usine Hydro-Electrique à St-Lupicin (Jura) R. C. St-Claude 653

LES FILS D'ÉMILE TOURNIER, A MOREZ (JURA)

Membres de l'Union Fraternelle et des Economats chrétiens
VENTE DIRECTE AU DETAIL, PAR SIMPLE CORRESPONDANCE
Exécution des ORDONNANCES D'OCULISTES
Envoi franco du **Catalogue illustré** très avantageux
SE DÉFIER DE TOUS CEUX, SANS EXCEPTION, QUI SE DISENT NOS REPRÉSENTANTS
Bien mettre la seule adresse exacte ci-dessus

POUR LE VIN DE MESSE
s'adresser R. C. Largentière 1.699
aux PÈRES TRAPPISTES
de N.-D. des Neiges, par LA BASTIDE (Lozère)

ANTI-EPILEPTIQUE DE LIEGE
guérit toutes les maladies nerveuses
FANYAU, PHARMACIEN, LILLE
Demandez Brochure et renseignements gratis sur ce précieux remède.

VOUS LAVEZ TOUT AVEC DU SAVON SAUF VOS DENTS !
pourquoi ?

Quand vos mains sont grasses vous recourez au SAVON, rien qu'au SAVON que vous savez nécessaire.

Pourquoi n'en faites vous pas autant pour vos dents !

Cependant les matières grasses des aliments sont autrement dangereuses dans la bouche que sur les mains. Leur corruption inévitable est non seulement la cause essentielle de la carie des dents, mais aussi le plus puissant véhicule des maladies épidémiques.

LAVEZ DONC VOS DENTS tous les jours après chaque repas, jamais vous ne les laverez trop souvent !

GIBBS
avec son
Savon Dentifrice
vous conservera sous un arôme exquis des dents saines et une haleine fraiche.

R. C. Seine 87.896

41e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 14 3 AVRIL 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Je ne suis pas suffisamment documenté ni même instruit de ce qu'on appelle aujourd'hui la « *Réincarnation*, » doctrine qui a grande vogue ici et dit s'appuyer sur des textes de l'Ecriture !!!

Un prosélyte d'ici doit, paraît-il, m'entreprendre sur ce point. Dites-moi que lui répondre de mieux et de plus pratique.

R. — La question ici posée est une de celles qui présentent, à l'heure actuelle, une grande opportunité. La doctrine de la réincarnation, en effet, jouit d'une grande vogue en certains milieux où le spiritisme tend à faire des adeptes plus ou moins avoués. On nous avait prié de répondre immédiatement à la question posée, car, paraît-il, il y avait urgence. Nous avons tardé quelque peu, attendant la publication d'un nouveau livre documentaire sur la réincarnation, lequel devait paraître à la « Librairie des Sciences psychiques, » à Paris. Mais son auteur, M. Gabriel Delanne, retardant sans cesse la publication de son ouvrage[1], nous nous décidons à renseigner notre correspondant en nous inspirant, pour l'exposé de la doctrine de la réincarnation, du livre de M. Léon Denis, *Christianisme et Spiritisme*, publié à la même librairie, lequel exprime bien la synthèse de la doctrine spirite *française* [2] ou italienne.

Il n'est pas besoin d'avertir nos lecteurs que cet ouvrage est nettement hostile au dogme catholique.

§ 1. — *Exposé de la doctrine de la réincarnation*

I. La doctrine des Esprits et la réincarnation. — La réincarnation est un dogme du spiritisme. Pour la comprendre, il convient donc de la situer dans la doctrine des Esprits et, dans ce but, d'exposer ce qu'est, dans son ensemble, cette doctrine.

La doctrine des Esprits peut se résumer en trois points essentiels : la nature de l'être, ses destinées, les lois supérieures de l'univers ; la réincarnation est un fait intimement lié à cette triple doctrine.

1° LA NATURE DE L'ÊTRE.

« L'homme a deux corps : l'un de matière grossière, qui le met en relation avec le monde physique ; l'autre, fluidique, par lequel il entre en rapport avec le monde invisible.

« Le corps physique est périssable et s'évanouit à la mort ; c'est un habillement revêtu pour la durée de notre voyage terrestre. Le corps fluidique est indestructible, mais il s'affirme et s'épure avec les progrès de l'âme, dont il est l'enveloppe permanente, inséparable. On doit voir en lui le corps véritable, le type de la création corporelle, le canevas sur lequel se développe le plan de la vie physique. C'est sur lui que se modèlent les organes, que se groupent les cellules ; c'est lui qui en assure le fonctionnement. Le *périsprit* ou corps fluidique est l'agent de toutes les manifestations de la vie, aussi bien sur terre, pour l'homme, que dans l'espace, pour l'esprit. Il contient la somme de vitalité nécessaire à l'être pour renaître et se développer. » (Léon Denis, *op. cit.*, p. 303-304).

Ce périsprit est le principe de tous nos modes de connaissance, au cours non seulement de cette vie terrestre, mais encore de nos existences futures, lorsque la mort nous aura libérés de notre corps matériel, et, avec lui, du temps et de l'espace. Il s'en faut, d'ailleurs, que durant la vie présente la vie libre de l'espace n'ait aucune manifestation et que toute opération de l'esprit soit en nécessaire corrélation avec la vie physique :

« L'étude du périsprit nous montre, dès maintenant, comment l'homme peut vivre simultanément de la vie physique et de la vie libre de l'espace. Les phénomènes du somnambulisme, du dédoublement de la vision, de l'action à distance, sont des modes de cette vie extérieure dont nous n'avons aucune conscience durant la veille. L'esprit dans la chair est comme un prisonnier dans son cachot ; l'état de somnambulisme et de médiumnité l'en fait sortir, lui permet d'étendre plus ou moins le cercle de ses perceptions, tout en le maintenant attaché par un lien à son enveloppe. La mort est sa complète libération.

« A ces diverses formes de vie correspondent des degrés divers de conscience et de connaissance, d'autant plus élevés que l'âme est plus libre et plus avancée sur l'échelle des perfections. » *(Ibid.*, p. 305).

Certaines expériences de photographie et de matérialisation montrent que le corps fluidique émet des vibrations, des radiations variant de formes et d'intensité ; c'est la démonstration positive de ce fait, affirmé par les messages d'outre-tombe ; la puissance de rayonnement de l'esprit, l'étendue de ses perceptions, sont proportionnelles à son degré d'élévation. A mesure que la moralité se développe, de nouvelles conditions physiques apparaissent dans le corps fluidique.

« Les pensées, les actions de l'être réagissent constamment sur son enveloppe et, suivant leur nature, la rendent plus épaisse ou plus subtile. L'étude persévérante, la pratique du bien, l'accomplissement du devoir dans toutes les conditions sociales, sont autant de fac-

[1] D'après nos renseignements, cet ouvrage ne doit d'ailleurs rien ajouter, au point de vue spéculatif et doctrinal, aux données que nous résumons ici.

[2] En Angleterre et en Amérique, en effet, le spiritisme ne comporte pas la doctrine de la réincarnation, qui a été mise en relief par les publications d'Allan Kardec.

teurs qui favorisent l'ascension de l'âme, accroissent le champ de ses sensations et la somme de ses jouissances. Par un entraînement intellectuel et moral prolongé, par des vies méritoires, des aspirations généreuses et de grands sacrifices, le rayonnement de l'esprit s'étend graduellement ; ses vibrations périspritales s'activent ; son éclat devient plus vif, en même temps que la densité de son enveloppe s'amoindrit.

« Ces phénomènes se produisent en sens inverse chez les êtres enclins aux passions violentes ou aux plaisirs sensuels ; leur mode d'existence détermine dans le corps fluidique une augmentation de densité, une réduction des vitesses vibratoires, d'où viennent l'obscurcissement des sens et la diminution des perceptions dans la vie de l'espace. En persistant dans le mal, l'esprit vicieux peut ainsi faire de son organisme un véritable tombeau, dans lequel il se trouvera comme enseveli après la mort, jusqu'à une nouvelle incarnation. » (*Ibid.*, p. 306-307).

Le corps physique et le corps fluidique ne sont pas tout l'homme. C'est l'*âme* de l'homme qui est son *moi* pensant et conscient. On doit donc appeler *esprit* l'âme revêtue de son corps fluidique : l'âme est le centre de vie du périsprit, comme celui-ci est le centre de vie de l'organisme physique. C'est elle qui sent, pense et veut ; le corps physique joint au corps fluidique, constitue le double organisme à l'aide duquel elle agit sur le monde de la matière.

2° La loi de nos destinées. — **La mort désagrège les éléments qui constituent l'homme. Le corps physique se dissout et retourne à la terre. L'âme, revêtue de sa forme fluidique, se trouve alors libre, indépendante, et, au point de vue moral, telle qu'elle s'est faite elle-même dans la ou les existences parcourues. La mort ne la change pas ; elle lui rend seulement, avec sa liberté, la plénitude de ses facultés, de ses connaissances, et le souvenir de ses vies antérieures. Elle lui ouvre les champs de l'espace...**

La loi de notre destinée, c'est donc le développement progressif de l'âme, qui édifie sa personnalité morale et crée elle-même son propre avenir : c'est « *l'évolution rationnelle de tous les êtres, partis du même point pour aboutir aux mêmes sommets, aux mêmes perfections.*

« Cette évolution se poursuit *alternativement dans l'espace et à la surface des mondes, à travers des existences innombrables, reliées entre elles par la loi de cause à effet*[1]. La vie présente est, pour chacun de nous, *l'héritage du passé* et *l'enfantement de l'avenir*. C'est une école et un champ de labeur. La vie de l'espace, qui la suit, en est la résultante. L'esprit y récolte, dans la lumière, ce qu'il a semé dans l'ombre et, souvent, dans la douleur.

« L'esprit se retrouve dans l'Au-delà avec ses acquisitions intellectuelles et morales, ses qualités et ses défauts, ses tendances, ses penchants, ses affections. Ce que nous sommes moralement en ce monde, nous le sommes encore dans l'autre ; de là vient notre bonheur et notre souffrance. Nos jouissances sont d'autant plus vives que nous sommes mieux préparés à cette vie de l'espace, où l'esprit est tout et la matière peu de chose, où il n'y a plus de besoins physiques à satisfaire, plus d'autres joies que celles de l'intelligence et du cœur. » (*Ibid.*, p. 309-310).

Par là s'explique notre bonheur ou notre malheur dans l'autre vie. Les esprits qui auront su ici-bas s'affranchir des habitudes matérielles trouveront dans la vie de l'espace un milieu conforme à leurs goûts, un vaste champ ouvert à leur activité. « Après les sombres régions terrestres où règnent les vices, les passions, les fureurs, s'ouvrent pour eux les profondeurs étoilées, les mondes de lumière avec leurs enchantements, leurs splendeurs, leurs enivrantes harmonies. » Par contre,

« le mauvais usage de nos facultés, la recherche des jouissances physiques, des satisfactions égoïstes, resserre nos horizons, accumule l'ombre en nous et autour de nous. Dans ces conditions, la vie de l'espace ne nous offre plus que ténèbres, gêne, inquiétude, avec la vision vague et confuse des âmes heureuses, le spectacle d'une félicité que nous n'avons pas su mériter. » (P. 311).

Mais cet état n'est que transitoire. Dieu, qui est infiniment bon, ne peut laisser les âmes souffrir éternellement dans la vie de l'espace. Il y a, pour les âmes déchues par une vie de fautes, possibilité de réhabilitation. Le moyen de réparer le passé sera la *réincarnation*, c'est-à-dire de nouvelles existences de l'esprit (âme et corps fluidique) uni derechef à un corps physique :

« Toutes les existences pénibles, les vies de lutte et de souffrance s'expliquent par les mêmes raisons. Ce sont là des formes transitoires, mais nécessaires, de la vie immortelle ; chaque âme les connaîtra à son tour. L'épreuve et la souffrance sont autant de moyens de réparation, d'éducation, d'élévation ; c'est par elles que l'être efface un passé coupable et regagne le temps perdu. Par elles, les caractères se trempent, l'expérience s'acquiert, l'homme se prépare à des ascensions nouvelles. L'âme qui souffre, cherche Dieu, songe à le prier, et par cela même se rapproche de Lui. » (P. 312).

La réincarnation explique la variété infinie des caractères, des aptitudes et des goûts : le passé, en effet, reste dans l'âme réincarnée, quoiqu'elle n'en ait pas conscience. Et cet oubli du passé, — oubli momentané d'ailleurs et qui ne dure que ce que durent les vies à la surface des mondes, — se justifie facilement. Au point de vue physiologique, il n'est pas plus extraordinaire que l'oubli de nos plus jeunes années, même pendant le temps de cette vie terrestre. D'ailleurs « les états de veille et de sommeil, par lesquels nous passons chaque jour, de même que les expériences de somnambulisme et d'hypnotisme, nous prouvent que l'on peut oublier momentanément son existence normale, sans perdre pour cela sa personnalité. » Mais c'est surtout au point de vue moral que l'oubli des existences antérieures s'impose :

« Au point de vue moral, le souvenir de nos vies précédentes causerait, ici-bas, de profondes perturbations. Tous les criminels renaissant pour se racheter seraient reconnus, rejetés, méprisés ; eux-mêmes seraient terrifiés et comme hynoptisés par leurs propres souvenirs. La réparation du passé serait rendue impossible ; l'existence deviendrait insupportable. Il en serait de même, à des degrés divers, de tous ceux dont le passé

[1] C'est nous qui soulignons, pour mieux marquer l'économie du système. Cette assertion, en effet, est fondamentale dans le spiritisme, et montre comment les réincarnations successives sont essentielles à sa doctrine. La vie de l'espace est la vie de désincarnation de l'âme unie au corps fluidique, dans un monde fluidique ou supérieur ; la vie à la surface des mondes est la vie sur cette terre ou sur d'autres globes habités.

est souillé. Les souvenirs antérieurs introduiraient dans la vie sociale des causes de haine, des éléments de discorde, qui aggraveraient la situation de l'humanité et rendraient toute amélioration irréalisable...

« La connaissance des existences passées perpétuerait en nous, non seulement la succession des faits qui les composent, mais encore les habitudes routinières, les vues étroites, les manies puériles, obstinées, afférentes aux diverses époques, et qui opposent un grand obstacle à l'essor de l'humanité (c'est assez d'en trouver les traces chez beaucoup d'incarnés)...

« Quand on considère mûrement toutes choses, on reconnaît que l'effacement temporaire du passé est indispensable à l'œuvre de réparation, et que la Providence, en nous privant ici-bas de nos lointains souvenirs, a tout disposé avec une profonde sagesse. » (P. 313-315).

La doctrine de la réincarnation ou des vies successives trouve sa justification dans l'explication facile qu'elle apporte aux énigmes de la vie et de nos destinées, étudiées en regard de la providence et de la bonté divines. Et la démonstration tentée sur ce point par des spirites mérite de retenir assez longuement notre attention :

« Par la doctrine des préexistences et des réincarnations, tout se lie, s'éclaire, se comprend ; la justice divine apparaît ; l'harmonie se fait dans l'univers et dans la destinée.

« L'âme n'est plus formée de toutes pièces par un Dieu capricieux, qui distribue, au hasard de son bon plaisir, le vice ou la vertu, le génie ou l'imbécillité ; créée simple et ignorante, elle s'élève par ses propres œuvres, s'enrichit elle-même en récoltant dans le présent les fruits de ses vies antérieures, et elle sème pour ses vies futures.

« L'âme construit donc sa propre destinée ; degré à degré, elle monte, de l'état inférieur et rudimentaire jusqu'à la plus haute personnalité, de l'inconscience du sauvage jusqu'à la supériorité de ces êtres sublimes qui illuminent la route de l'histoire et passent sur terre comme un rayon divin.

« Ainsi considérée, la réincarnation devient une vérité consolante et fortifiante, un symbole de paix entre les hommes ; elle montre à tous la voie du progrès, la grande équité d'un Dieu qui ne punit pas éternellement, mais permet au coupable de se racheter par la douleur. Bien qu'inflexible, cette loi sait proportionner la réparation à la faute et, après le rachat, elle nous montre le relèvement. Elle resserre la fraternité humaine, en apprenant à ceux qui pourraient être choqués par les inégalités sociales et les différences de conditions, qu'en réalité tous les hommes ont la même origine et le même avenir. Il n'y a ni déshérités, ni favorisés, puisque le résultat final sera le même pour tous, si tous savent le conquérir.

« La loi de réincarnation met un frein aux passions, en nous montrant les conséquences de nos actes, de nos paroles, de nos pensées, rejaillissant sur notre vie présente et sur nos vies futures, pour y semer des germes de malheur ou de félicité. Par elle, chacun apprend à veiller sur soi-même, à se tenir sur ses gardes, à préparer soigneusement l'avenir...

« Toutes les âmes qui vivent dans les régions matérielles sont plongées dans une sorte de léthargie. Leur intelligence engourdie sommeille, ou bien, indifférente, elle flotte à tous les vents de la passion. Bien peu entrevoient le but. Il faut pourtant que ces âmes s'éveillent à la vérité, que ces intelligences s'ouvrent aux sensations du bien et du beau. Toutes doivent atteindre les mêmes hauteurs, éclore et s'épanouir sous les rayons du soleil divin. Or, que serait une existence unique, isolée, pour l'accomplissement d'un tel labeur ? D'où la nécessité des étapes nombreuses, des vies de difficultés et d'épreuve, afin que ces âmes s'affinent et que les puissances endormies en elles se réveillent, entrent en action.

« C'est par l'aiguillon de la lutte et des besoins, par la joie et la douleur, par les soucis, les regrets, les remords dont la vie humaine est tissée, c'est à travers les chutes et les relèvements, les reculs et les ascensions, les coups d'ailes dans l'azur et les descentes brusques dans l'abîme, c'est par toutes ces alternatives que l'âme se développe, que les humanités sortent de leur cangue de bestialité et d'ignorance. Par la souffrance, les âmes s'épurent, s'ennoblissent, s'élèvent à la haute conception des lois et des choses, s'ouvrent à la pitié, à la bonté.

« Ainsi se résout le problème du mal... »

3° La loi générale de l'univers. — Envisagé ainsi, le problème de nos destinées n'est plus que l'application logique et la consécration de la loi d'évolution, loi supérieure qui régit toutes choses.

La doctrine des Esprits montre partout *l'unité de loi et de substance.* Emanation de Dieu, les âmes sont les étincelles de la grande Ame universelle qu'est Dieu, lequel « n'est pas la cause première, comme le disent les uns, ni une cause finale, comme le pensent les autres, mais la cause éternellement agissante d'où émane toute vie. »

« La solidarité qui relie tous les êtres n'a d'autre centre que cette unité universelle et divine ; tous les rapports viennent aboutir en elle pour s'y fondre et s'harmoniser. Par elle seule nous pouvons connaître le but de la vie et ses lois, puisqu'elle est la raison d'être et la loi vivante de l'univers. Elle est en même temps la base et la sanction de toute morale. Dès que l'on étudie le problème de l'Au-delà, la situation de l'esprit après la mort, on se trouve en présence d'un état de choses réglé par une loi de justice, qui s'exécute d'elle-même, sans tribunal et sans jugement, mais à laquelle n'échappe aucune de nos pensées, aucun de nos actes. Et cette loi, qui révèle une Intelligence directive du monde moral, est en même temps la source de toute vie, de toute lumière, de toute perfection. » (P. 322-323).

Ainsi donc, l'œuvre divine ne peut être qu'éternelle comme Dieu ; on ne peut se figurer la création sortie du néant, car le néant n'est pas ! La création est éternelle et incessante ; l'univers, immuable dans son tout, est en voie de transformation constante dans ses parties. Le monde invisible ne se distingue du monde visible que par rapport à nos sens. L'invisible est la continuation, le prolongement naturel du visible. Mais dans leur unité, c'est un tout inséparable et « c'est dans l'invisible qu'il faut chercher le monde des causes, le foyer des activités, de toutes les forces subtiles du Cosmos. » (P. 321).

Ces derniers mots nous font comprendre comment les phénomènes spirites : communication avec les esprits, médiumnité, action à distance, etc..., se rattachent à la *doctrine* du spiritisme : ils sont comme la justification sensible et positive de cette loi de continuité qui relie l'invisible au visible et explique les incessantes évolutions des créatures dans l'immutabilité substantielle de la création. Mais les phénomènes spirites sont le tout petit côté du spiritisme. Nous avons essayé ici de donner un exposé aussi objectif, aussi impartial que possible, de la doctrine du spiritisme dont la

réincarnation est, en ce qui concerne l'humanité, l'élément essentiel.

II. La Réincarnation et la révélation chrétienne. — Tout ce long préambule était nécessaire pour faire comprendre comment la réincarnation, d'après les spirites, loin de s'opposer à la « révélation » chrétienne, en forme, au contraire, un des principaux éléments. Et c'est ici que notre correspondant va retrouver les objections que lui aura sans doute déjà formulées son prosélyte.

Les spirites admettent avec nous, du moins substantiellement, l'origine apostolique et l'authenticité des Evangiles. Ils reconnaissent donc que l'enseignement des Evangiles représente la phase primitive de l'enseignement chrétien. Mais ils font entrer dans l'enseignement des Evangiles l'enseignement spirite, que nous, catholiques, nous nous obstinons à n'y point reconnaître. Voici comment.

1° Il y a dans l'Evangile un sens caché, que seuls les initiés devaient découvrir. — La doctrine de Jésus était simple et claire dans ses principes essentiels ; elle s'adressait à la foule, surtout aux humbles et aux déshérités. Mais elle renferme les traces d'un enseignement secret :

« Jésus parle souvent en paraboles. Sa pensée, si lumineuse d'ordinaire, se noie parfois dans une demi-obscurité. On n'aperçoit plus alors que les contours vagues d'une grande idée, dissimulée sous le symbole.

« C'est ce qu'il explique lui-même lorsque, citant *Isaïe* (c. vi, 9), il ajoute : « *Je leur parle par des similitudes, parce qu'il vous est donné de connaître les mystères du royaume des cieux, mais cela ne leur est point donné.* » (Matth., xiii, 10-11).

« Il est évident qu'il y avait deux doctrines dans le christianisme primitif : celle destinée au vulgaire et présentée sous des formes accessibles à tous, et une doctrine cachée, réservée aux disciples et aux initiés... La preuve de l'existence de cet enseignement secret se trouve dans les paroles déjà citées et dans celles qui suivent la parabole du semeur, contenue dans les trois évangiles synoptiques. Les disciples demandent à Jésus le sens de cette parabole, et il leur répond : « *Il vous est donné de connaître le mystère du royaume de Dieu ; mais pour ceux qui sont de dehors, tout se traite par des paraboles ; de sorte qu'en voyant, ils voient et n'aperçoivent point ; et qu'en entendant, ils entendent et ne comprennent point.* » (Marc, iv, 11-12 ; Luc, viii, 10).

« S. Paul le confirme dans sa première Epître aux Corinthiens, c. 3, lorsqu'il distingue le langage à tenir à des hommes *charnels* ou à des hommes *spirituels*, c'est-à-dire à des profanes ou à des initiés. L'initiation était graduelle, sans doute. Ceux qui la recevaient étaient *oints* et, après avoir reçu l'onction, entraient dans la *communion des saints*. C'est ce qui rend compréhensibles ces paroles de Jean : « *Vous avez reçu l'onction de la part du Saint, et vous connaissez toutes choses. Je vous ai donc écrit, non comme à des gens qui ne connaissent pas la vérité, mais comme à des personnes qui la connaissent.* » (Ire Ep. de S. Jean, ii, 20, 21, 27. » (P. 43-45).

A l'appui de ces assertions, on apporte quelques affirmations des Pères de l'Eglise, relatives au sens « spirituel » des Evangiles : on cite l'autorité d'Origène, de Tertullien, du pseudo-Denys, de S. Hilaire, de S. Augustin, de S. Jérôme, et finalement de Bossuet (p. 379-380).

En résumé : « Les obscurités de l'Evangile sont calculées ; les vérités supérieures s'y cachent sous des voiles symboliques. On y enseigne à l'homme ce qui est nécessaire pour se conduire moralement dans la pratique de la vie ; mais le sens profond, le sens philosophique de la doctrine est réservé au petit nombre. » Cette communication du sens profond et philosophique établissait la « communion des saints. » Cette communion fut de courte durée : les passions terrestres, les ambitions, les égoïsmes l'eurent bientôt détruite. La politique, s'introduisant dans le sacerdoce, en fit disparaître la pensée profonde. On laissa les masses plongées dans l'ignorance ; les mystères chrétiens ne furent plus expliqués aux gens d'église : « on poursuivit même comme hérétiques les penseurs, les chercheurs sincères qui s'efforçaient de ressaisir les vérités perdues. La nuit se fit de plus en plus épaisse sur le monde, après la dissolution de l'empire romain. La croyance à Satan et à l'enfer prit une place prépondérante dans la foi chrétienne. Au lieu de la religion de l'amour prêchée par Jésus, on eut la religion de la peur [1]. » (P. 47).

2° La doctrine secrète et la loi de la réincarnation. — La doctrine publique de Jésus découle

[1] Partant, les dogmes du catholicisme sont des altérations du christianisme primitif. La doctrine de la *paternité* de Dieu, prêchée par Jésus, a été transformée en l' « étrange conception » de l'Etre divin qui aboutit au mystère de la Trinité (p. 93-94). La souffrance qu'éprouve l'homme par l'intuition qu'il conserve des fautes commises dans ses vies antérieures et des conséquences qu'elles entraînent pour lui, a donné naissance au dogme du péché originel (p. 105). Et cette conception erronée a elle-même « donné naissance à celles de la chute, du rachat et de la rédemption par le sang du Christ, aux mystères de l'Incarnation, de la Vierge-Mère, de l'Immaculée-Conception, en un mot à tout l'échafaudage du catholicisme. » La mort, considérée par certains chrétiens comme une conséquence du péché et une punition de l'être, n'est qu'une loi naturelle et une transformation nécessaire au progrès et à l'élévation de l'âme (p. 112). Le mot de péché lui-même n'exprime qu'une idée confuse : la violation de la loi morale amène en chaque être un amoindrissement moral, une révolte de la conscience, qui est une cause de souffrance intime et une diminution des perceptions animiques. L'être se punit lui-même : Dieu n'intervient pas ; il ne peut être ni atteint, ni offensé, car Dieu est l'infini et l'absolu ; aucun être ne saurait lui causer un tort quelconque (p. 112). Le sang du Christ n'a racheté personne : c'est nous-mêmes qui devons nous racheter de l'ignorance et du mal ; rien d'extérieur à nous ne le pourrait (p. 113). Le dogme des peines éternelles, de Satan et de l'enfer provient uniquement des fausses notions que le passé nous a léguées de l'idée de Dieu. Les forces malfaisantes de la nature ont été personnifiées, individualisées ; de là, les dieux du mal ; « de là, Satan, l'éternel révolté, l'éternel ennemi du bien,... la ruse, la perfidie en personne, et puis l'enfer et ses tortures raffinées, dont la peinture affole les esprits simples (p. 115)... Ne suffit-il pas de réfléchir... pour rejeter toute croyance au démon ? Comment admettre que le foyer suprême du bien et du beau, que la source inépuisable de bonté, de miséricorde, ait pu créer cet être hideux et malfaisant ? Comment croire que Dieu lui ait donné, avec la science du mal, tout pouvoir sur le monde, et livré, comme une proie facile, toute la famille humaine ? Non, Dieu n'a pu créer l'immense majorité de ses enfants pour les perdre, pour faire leur malheur éternel... Admettre Satan et l'enfer éternel, c'est faire injure à la justice, à la bonté du Créateur, » etc... (p. 117). — « En réalité, Satan n'est qu'une allégorie, Satan, c'est le symbole du mal. Mais le mal n'est pas, sur la terre, un principe éternel, coexistant avec le bien. Il passera. Le mal, c'est l'état transitoire des êtres en voie d'évolution » (p. 124).

Quant à la « résurrection de la chair, » seul le spiritisme l'entend « comme l'enseignait le christianisme primitif ». Ce dogme ne peut se soutenir s'il s'agit de la reconstitution de l'être humain avec son propre corps physique. Mais « la plupart des Pères de l'Eglise l'entendaient autrement. Ils connaissaient l'existence du périsprit, de ce corps fluidique, subtil, impondérable, qui est l'enveloppe permanente de l'âme, avant, pendant et après la vie terrestre ; ils l'appelaient corps « spirituel. » S. Paul, Origène et les Pères alexandrins affirmaient son existence. Pour eux, les corps des anges et des élus, formés de cet élément subtil, étaient « incorruptibles, déliés, ténus et souverainement agiles »... Si on consulte les Ecritures avec attention, on remarquera que le sens grossier attribué

tout entière de l'universelle paternité de Dieu et de la fraternité des hommes ; c'est « la vie immortelle ouverte à tous et permettant à chacun de réaliser en soi le « royaume de Dieu, » c'est-à-dire la perfection, par le détachement des biens matériels, le pardon des injures et l'amour du prochain » (p. 51). Mais la doctrine secrète allait plus loin :

« Sous le voile des paraboles et des fictions, elle cachait des vues profondes. Cette immortalité promise à tous, elle en précisait les formes en affirmant la succession des vies terrestres, dans lesquelles l'âme, réincarnée en des corps nouveaux, subissait les conséquences de ses existences antérieures et préparait les conditions de sa destinée future. Elle enseignait la pluralité des mondes habités, les alternances de vie de chaque être, dans le monde terrestre où il reposait à la naissance, dans le monde spirituel où il retourne à la mort, recueillant dans l'un et dans l'autre de ces milieux les fruits bons ou mauvais de son passé. Elle enseignait l'union étroite et la solidarité de ces deux mondes et, par suite, la communication possible de l'homme avec les esprits des morts qui peuplent l'étendue...

« La loi de réincarnation est indiquée dans plusieurs passages de l'Evangile. Elle doit être considérée sous deux aspects différents : le retour dans la chair des esprits en voie de perfectionnement, la réincarnation des esprits envoyés sur terre en mission.

a) [1] « Dans son entretien avec Nicodème, Jésus s'exprime ainsi : « *En vérité, je vous le dis,* SI QUELQU'UN NE NAÎT DE NOUVEAU, *il ne peut voir le royaume de Dieu.* » Nicodème lui objecte : « *Comment un homme peut-il renaître, étant devenu vieux ?* » — Jésus répond : « *En vérité, je vous dis que si un homme ne renaît de l'eau et de l'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Ce qui est né de la chair est chair et ce qui est né de l'esprit est esprit. Ne t'étonne pas de ce que je t'ai dit : Il faut que vous naissiez de nouveau. Le vent souffle où il veut, et tu en entends le bruit, mais tu ne sais ni d'où il vient, ni où il va. Il en est de même de tout homme qui est né de l'esprit.* » (Jean, III, 3-8). Jésus ajoute ces paroles significatives : « *Tu es maître en Israël, et tu ignores ces choses ?* » Ce qui démontre qu'il ne s'agissait pas du baptême, qui était connu des Juifs et de Nicodème, mais bien de la réincarnation déjà enseignée par le *Zohar,* livre sacré des Hébreux. Ce vent ou *cet esprit qui souffle où il veut,* c'est l'âme qui choisit un nouveau corps, une nouvelle demeure, sans que les hommes sachent *d'où elle vient ni où elle va.* C'est la seule explication satisfaisante.

« Dans la kabbale hébraïque, *l'eau,* c'était la matière première, l'élément fructifiant. Quant à l'expression *Saint-Esprit,* qui se trouve dans le texte et qui le rend incompréhensible, il faut remarquer que le mot *saint* n'y figure pas à l'origine [1]... Il faut donc lire : *renaître de la matière et de l'esprit* [2].

b) « Un autre jour, à propos d'un aveugle-né rencontré sur le chemin, les disciples demandent à Jésus : « *Maître, qui est-ce qui a péché ? Est-ce cet homme, ou son père, ou sa mère, pour qu'il soit ainsi né aveugle ?* » (Jean, IX, 1-2). — D'abord, la question indique que les disciples attribuaient l'infirmité de l'aveugle à une expiation. Dans leur pensée, la faute a précédé la punition ; elle en a été la cause première. C'est la loi de la conséquence des actes fixant les conditions de la destinée. Ici, il s'agit d'un aveugle de naissance ; la faute ne peut s'expliquer que par une existence antérieure. De là, cette idée de pénitence, qui revient à chaque instant dans les Ecritures : *Faites pénitence,* disent-elles sans cesse, c'est-à-dire, accomplissez la réparation qui est le but de votre nouvelle vie ; rectifiez votre passé, spiritualisez-vous, car vous ne sortirez du domaine terrestre, du cercle des épreuves, qu'après *avoir payé jusqu'à la dernière obole.* (Matth., v, 26)...

c) « C'était aussi une opinion accréditée à cette époque, que des Esprits éminents venaient, dans de nouvelles incarnations, continuer, achever des missions interrompues par la mort. Par exemple, Elie était revenu sur terre en la personne de Jean-Baptiste. Jésus l'affirme à la foule et le répète à ses disciples... (Matth., XI, 9, 14, 15 ; XVII, 10, 15).

« Ainsi, pour Jésus comme pour ses disciples, Elie et Jean-Baptiste étaient une seule et même individualité. Or, cette individualité ayant revêtu successivement deux corps, un tel fait ne peut s'expliquer que par la loi de la réincarnation.

« Dans une circonstance mémorable, Jésus demande à ses disciples : « *Que dit-on du Fils de l'homme ?* » — Et ils lui répondent : « *Les uns disent : C'est Jean-Baptiste ; les autres, Elie ; les autres, Jérémie, ou l'un des prophètes.* » (Matth., XVI, 13, 14 ; Marc, VIII, 28). Jésus ne proteste pas contre cette opinion comme doctrine, pas plus qu'il n'avait protesté dans le cas de l'aveugle-né [3].

d) « Du reste, l'idée de la pluralité des vies, des échelons successifs à parcourir pour s'élever vers la

de nos jours par l'Eglise à la résurrection n'est nullement justifié... D'après les textes, la résurrection prise dans le sens spirituel, c'est la renaissance à la vie de l'Au-delà, la spiritualisation de la forme humaine pour ceux qui en sont dignes, et non l'opération chimique qui reconstituerait des éléments matériels ; c'est l'épuration de l'âme et de son périsprit, canevas fluidique sur lequel le corps matériel est formé pour le temps de la vie terrestre. C'est ce que l'apôtre s'évertuait à faire entendre : « L'homme est semé dans la corruption, il se reconstruit dans l'incorruptibilité ; il est semé dans l'ignominie, il se reconstruit dans la gloire ; il est semé dans l'infirmité, il se reconstruit dans la puissance. *Il est semé corps animal, il se reconstruit corps spirituel...* Je vous le dis, mes frères, la chair et le sang ne peuvent hériter du royaume de Dieu, ni la corruption hériter l'incorruptibilité » (I Cor., XV, 42-50). » (P. 129-132).

Ainsi tous les dogmes du catholicisme doivent être expliqués *rationnellement.* La Trinité n'est qu'un concept de l'esprit représentant la divinité sous ses trois aspects essentiels, la Loi, la Raison ou Sagesse, l'Amour créateur et fécond. — L'incarnation du Verbe, c'est la divine Sagesse descendant du ciel dans l'humanité, y prenant corps pour former le type de perfection morale offert en exemple aux hommes, qu'il initie à la grande loi du sacrifice. — Le péché originel, les fautes dont l'homme est responsable, sont celles de ses vies antérieures, qu'il doit tâcher d'effacer par son mérite, son courage, sa résignation dans l'épreuve, etc... (p. 134).

L'explication rationnelle des dogmes peut s'étendre aux sacrements, institutions respectables, si on les considère comme des symboles, mais qu'on ne saurait prendre à la lettre dans le sens imposé par l'Eglise. Le baptême n'est qu'une simple cérémonie d'initiation ou de consécration. « La confirmation ou imposition des mains était l'acte de transmission des dons fluidiques, du pouvoir de l'apôtre à une autre personne, qu'il mettait ainsi en relations avec l'invisible (Act., VIII, 17 ; XIX, 6, etc.). Ce pouvoir se justifiait par des mérites acquis au cours de vies antérieures... Si nous consultons tous les textes sur lesquels repose l'institution de la confession (Matth., III, 6 ; Luc, XVIII, 13 ; Jac., V, 16 ; I Jean, I, 9, etc.), nous n'y trouvons qu'une chose : c'est que l'homme doit convenir de ses torts envers le prochain ; c'est qu'il doit avouer ses fautes devant Dieu »... L'Eucharistie n'a qu'un symbole, etc., etc. (P. 135-138).

[1] Nous ajoutons les subdivisions au texte de M. Léon Denis, pour plus de clarté dans l'exposé des prétendues autorités scripturaires invoquées par les spirites.

[1] La remarque est exacte. Le texte grec porte, en effet : Ἐὰν μή τις γεννηθῇ ἐξ ὕδατος καὶ πνεύματος, etc. C'est la Vulgate qui porte *ex Spiritu sancto.*

[2] Un autre tenant des doctrines spirites traduit : *renaître* DU FLUIDE *et de l'esprit.* Cf. Ch. Lancelin, *La Réincarnation,* p. 7.

[3] Jésus était lui-même un de ces grands Esprits réincarnés pour accomplir une mission divine sur terre. Il « était un missionnaire divin, doué de grands pouvoirs, et un médium incomparable. Lui-même l'affirme : « *Je n'ai point parlé de moi-même, mais celui qui m'a envoyé, le Père, m'a lui-même prescrit ce que je dirais et de quoi je parlerais.* » (Jean, XII, 49). A toutes les races humaines, à toutes les grandes époques de l'histoire, Dieu a envoyé ses missionnaires, Esprits supérieurs, arrivés par leurs efforts et leurs mérites au plus haut degré de la hiérarchie spirituelle... Jésus est un de ces missionnaires divins et il est le plus grand de tous. Dépouillé de la fausse auréole de sa divinité, il nous paraît plus imposant... Nous voyons en lui l'homme arrivé au point final de son évolution et c'est dans ce sens qu'on peut l'appeler dieu, conciliant ainsi les partisans de sa divinité et ceux qui la nient. L'humanité et la divinité du Christ représentent les points extrêmes de son individualité, comme elles le font pour tout être humain. Au terme de son évolution, chacun de nous

perfection, ne se trouve-t-elle pas contenue implicitement dans ces paroles célèbres : « *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait ?* » Comment l'âme humaine pourrait-elle parvenir à l'état parfait en une seule existence ?

e) « Nous retrouvons la doctrine secrète, dissimulée sous des voiles plus ou moins transparents, dans les œuvres des apôtres et des Pères de l'Eglise des premiers siècles. Ceux-ci ne pouvaient en parler ouvertement : de là, les obscurités de leur langage.

« Barnabé écrivait aux premiers fidèles : « *Autant que je l'ai pu, je crois m'être expliqué simplement et n'avoir rien omis de ce qui peut contribuer à votre instruction et à votre salut, en ce qui regarde les choses présentes ; car si je vous écrivais touchant les choses futures, vous ne comprendriez pas, parce qu'elles sont exposées en paraboles.* » (Barnabé, xvii, 1-2) [1].

« C'est en suivant cette règle qu'un disciple de S. Paul, Hermas [2], décrit la loi des réincarnations sous la figure de « pierres blanches, carrées et taillées, » tirées de l'eau pour servir à la construction d'un édifice spirituel : « *Pourquoi ces pierres ont-elles été tirées d'un lieu profond et employées ensuite dans la structure de cette tour, puisqu'elles étaient déjà animées de l'esprit ? — Il était nécessaire, me dit le Seigneur, qu'avant d'être admises dans l'édifice, elles fussent élevées par le moyen de l'eau. Elles ne pouvaient autrement entrer dans le royaume de Dieu, qu'en se dépouillant de l'infirmité de leur première vie* [3]. »

« Evidemment [4], ces pierres ce sont les âmes des hommes ; les eaux, ce sont les régions obscures, inférieures, les vies matérielles, vies d'épreuve et de douleur, pendant lesquelles les âmes sont taillées, polies, lentement préparées, afin de prendre place un jour dans l'édifice de la vie supérieure, de la vie céleste. C'est bien là un symbole de la réincarnation, dont l'idée était encore admise au troisième siècle et répandue parmi les chrétiens.

« Parmi les Pères de l'Eglise, Origène est un de ceux qui se sont prononcés le plus éloquemment en faveur de la pluralité des existences... Dans son livre célèbre, *Des Principes,* Origène développe les puissants arguments qui montrent dans la préexistence et la survivance des âmes en d'autres corps, dans la succession des vies en un mot, le correctif nécessaire à l'inégalité apparente des conditions humaines [1].

« Comme la loi des renaissances, la pluralité des mondes est indiquée dans l'évangile sous forme de parabole : « *Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père. Je m'en vais vous préparer le lieu et, après que je m'en serai allé et que je vous aurai préparé le lieu, je reviendrai, et je vous retirerai à moi, afin que là où je serai, vous soyez aussi.* » (S. Jean, xiv, 2-3) [2]. »

3° Relations avec les esprits des morts. — **Les relations avec les esprits des morts, — lesquelles sont la démonstration expérimentale du spiritisme, — sont à la base du christianisme primitif, et abondent, dit-on, jusque dans l'Ancien Testament.**

a) Les apparitions et manifestations des morts **manifestent, dans l'Ancien comme le Nouveau Testament, l'existence d'un monde invisible dont l'action s'étend en ce monde visible. Les apparitions d'anges, celles des esprits des justes, les avertissements et les révélations données par les âmes des morts, le don de prophétie, le don des guérisons, tout cela ne peut s'expliquer que par la communication des vivants avec les esprits des morts. L'existence de Jésus n'a été qu'une communion constante avec le monde invisible : à la transfiguration, il s'entretient avec des Esprits. C'est par l'action de l'Esprit en lui que s'explique sa doctrine élevée et profonde. C'est son esprit qui, se manifestant après la mort dans son corps fluidique, explique les apparitions de Jésus « ressuscité. » Mais il n'est ressuscité que comme nous ressusciterons tous, lorsque notre esprit abandonnera sa prison de chair. Le corps fluidique est le corps « spirituel » dont parle S. Paul (I Cor., xv, 44).**

S. Paul lui-même est un grand témoin de ces relations avec les esprits. L'apparition du Christ sur le chemin de Damas est un phénomène spirite ; et depuis, l'Apôtre restera toujours en relation constante avec l'invisible et notamment avec le Christ :

deviendra un « Christ » et ne fera plus qu'un avec le Père ; il sera parvenu à l'état divin... (P. 103-104). — « *Il y a,* dit S. Paul, *un seul Dieu et un seul médiateur entre Dieu et les hommes : Jésus-Christ, homme.* » (I Tim., ii, 5). Médiateur, c'est-à-dire intermédiaire, médium incomparable, trait d'union entre l'humanité et Dieu, voilà Jésus... (P. 110-111).

[1] Il y a dans la traduction de M. L. D. (outre la référence inexacte) une transposition de phrase, qui altère le sens de ce court chapitre de l'épître. De plus, la traduction est inexacte en plusieurs endroits. La finale διά τὸ ἐν παραβολαῖς κεῖσθαι ne saurait être rendue : parce qu'elles sont *exposées* en paraboles. Voici, avec le texte original, la traduction :

XVII. 1. Ἐφ' ὅσον ἦν ἐν δυνατῷ καὶ ἁπλότητι δηλῶσαι ὑμῖν, ἐλπίζει μου ἡ ψυχή, τῇ ἐπιθυμίᾳ μου μὴ παραλελοιπέναι τι τῶν ἀνηκόντων εἰς σωτηρίαν.	(1) Je vous ai donné ces explications de mon mieux, avec toute la simplicité possible. Mon âme espère n'avoir rien omis, dans son zèle, de ce qui concerne le salut.
2. ἐάν γὰρ περὶ τῶν ἐνεστώτων ἢ μελλόντων γράφω ὑμῖν, οὐ μὴ νοήσητε διά τὸ ἐν παραβολαῖς κεῖσθαι.	(2) Si je vous écrivais sur des choses présentes ou à venir, vous ne les comprendriez guère, car elles gisent encore en des paraboles.

(Traduction de M. A. Laurent, dans la Collection Hemmer-Lejay, *Les Pères Apostoliques,* t. i, Paris, 1907, p. 93.

[2] Il y a quelque exagération à prétendre qu'Hermas fut un disciple de S. Paul. La salutation de Paul à Hermas (Rom., xvi, 14) n'implique ni que cet Hermas fût un disciple du grand Apôtre, ni surtout que cet Hermas fût l'auteur du *Pasteur.* Cette identité, affirmée par Origène, est rejetée par la plupart des interprètes. Voir Drach, *Epitres de S. Paul,* Paris, 1871, p. 114.

[3] La référence de M. L. D., une fois de plus, est inexacte. D'ailleurs le texte, tel qu'il est cité, est inexistant. Voici ce qu'on trouve, dans le *Pasteur* d'Hermas, de plus approchant :

Vis., iii, c. 2, ℣ 5-6 : « D'autres hommes, par milliers, apportaient des pierres tirées, les unes du fond de l'eau... Les pierres tirées du fond de l'eau, on les faisait toutes entrer, telles quelles, dans la construction : car elles s'appareillaient exactement entre elles, et toutes leurs jointures s'accordaient. »

Id., c. 5, ℣ 2 : « Ces pierres qu'on tire du fond de l'eau pour les faire entrer dans la bâtisse et qui s'appareillent si parfaitement avec les autres pierres... sont ceux qui ont souffert pour le nom du Seigneur. »

Id., c. 3, ℣ 5 : « Pourquoi la tour est-elle bâtie sur l'eau ?... C'est parce que votre vie a été et sera sauvée par l'eau. »

(Trad. de M. Lelong, dans la Collection Hemmer-Lejay, *Les Pères Apostoliques*, t. iv, Paris, 1912, p. 31, 39, 33).

[4] Cet « évidemment » est caractéristique de l'argumentation des spirites. Des à peu près, des inexactitudes, des faussetés manifestes, engendrent une conclusion évidente ! Le symbolisme de la tour, des pierres et de l'eau — on l'a vu — est très différent de celui qu'y trouve M. Léon Denis.

[1] Qu'Origène ait affirmé la pluralité des existences, la chose semble indiscutable ; que cette pluralité des existences implique la réincarnation, Origène ne le dit nulle part expressément. Il enseigne que les âmes sont créées préexistantes au corps, et ne sont enfermées dans des corps que parce qu'elles sont déchues. Délivrées du corps, elles passent par d'autres existences avant de parvenir au terme de la restauration finale. Mais ces existences ne sont pas vraisemblablement des existences incarnées.

[2] Ce texte, on le sait, ne se rapporte pas à la pluralité des mondes habités. Mais, prise en soi, l'hypothèse de la pluralité des mondes habités n'offre rien d'incompatible avec la doctrine catholique. Elle n'implique pas la transmigration des âmes d'un monde à l'autre dans des réincarnations successives. La seule difficulté qu'on soulève, au point de vue dogmatique, à propos de la pluralité des mondes habités, est celle qu'on voudrait tirer de l'Incarnation. En réalité, cette difficulté est inexistante. (Voir *Dict. de Théologie cath.*, art. *Incarnation,* t. vii, col. 1472-1473).

« Saint Paul ne fut pas seulement assisté par des esprits de lumière dont il était l'interprète, le porte-parole (II Cor., xii, 2-4 : *Scio hominem...) ;* des esprits inférieurs l'obsédaient parfois, et il devait résister à leur influence (II Cor., xii, 7-9 : *Datus est mihi stimulus...* Eph., vi, 12 : *Quoniam non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus principes...).* C'est ainsi que dans tous les milieux, pour l'éducation de l'homme et le développement de sa raison, la lumière et l'ombre, la vérité et l'erreur se mêlent. Il en est de même dans le domaine du spiritualisme moderne, où tous les ordres de manifestations se rencontrent, depuis les messages du caractère le plus élevé, jusqu'aux phénomènes grossiers produits par des esprits arriérés... S. Paul connaissait ces choses. Instruit par l'expérience, il avertissait les prophètes (= les médiums), ses frères, de se tenir en garde contre ces embûches. Et il ajoutait comme conséquence : « *Les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes* » (I Cor., xiv, 32), c'est-à-dire qu'il ne faut pas accepter aveuglément les instructions des esprits, mais les soumettre au contrôle de la raison.

« Dans le même sens, S. Jean disait : « *Mes bien-aimés, ne croyez pas à tout esprit, mais éprouvez si les esprits sont de Dieu.* » (I Jean., iv, 1).

L'action des Esprits sur les apôtres apparaît manifestement dans les Actes. On cite : Act., x, 10-16 (la vision de Pierre) ; x, 28-29 *(Dieu m'a montré de ne traiter aucun homme d'impur et de souillé);* x, 44-48 *(Pierre parlant encore, l'Esprit saint descendit sur tous ceux qui écoutaient sa parole) ;* xvi, 6-10 *(il leur fut défendu par l'Esprit saint... ; l'Esprit de Jésus ne leur permit pas... Paul eut une vision,* etc.) ; xxi, 4 *(les disciples disaient par l'Esprit*[1] *à Paul,* etc.) ; xxiii, 6-9 (de Paul prêchant la resurrection des morts, quelques-uns disent : *Nous ne trouvons point de mal en cet homme : « que savons-nous si un esprit ou un ange ne lui a point parlé ? »).* — Par ailleurs, il est fait mention du mauvais esprit, « l'esprit de Python, » Act., xvi, 16, que possédait une jeune servante.

On cite également Rom., xiv, 14, en faveur de la distinction de l'âme et de l'esprit; I Cor., xiv, 30, 31, sur les révélations communiquées par l'Esprit, etc.

De même la *Didachè,* fournissant des règles pour discerner les vrais prophètes (lisez : médiums) des faux, témoigne des relations des esprits avec les premiers chrétiens. Et nous passons sous silence d'autres faits empruntés à l'histoire de l'Eglise et qui montreraient que les chrétiens d'alors savaient par quelles pratiques on entrait en relation avec les esprits. En discuter l'authenticité et la portée nous entraînerait trop loin.

b) Les phénomènes spirites dans la Bible. — Nous les retrouvons, affirme-t-on, sous cent formes différentes. Dieu paraît souvent intervenir, et parfois même en des circonstances peu dignes de lui. Consulter le « voyant, » le « prophète, » c'était consulter Dieu. Cf. I Reg., ix, 9. Le grand-prêtre lui-même rendait des jugements ou oracles au moyen d'un objet de nature inconnue, nommé *urim,* placé sur sa poitrine. Cf. Exode, xxviii, 30 ; Nombres, xxvii, 21. En réalité, les prophètes sont des médiums, dont la faculté spéciale de médiumnité exige un développement particulier, semblable à celui qui est usité encore dans les groupes spirites... Par ailleurs, les phénomènes spirites de la Bible sont de même nature que ceux dont on est témoin aujourd'hui.

Mouvements d'objets sans contact : IV Reg., vi, 6 (Elisée fait remonter à la surface de l'eau, en jetant un morceau de bois dans l'eau, le fer qui y était tombé).

Lévitation : Ezéchiel, iii, 14, 15 (Elisée transporté vers les exilés qui demeuraient près du fleuve de Chobar) ; Act., viii, 39-40 (Philippe, qui disparaît subitement aux yeux de l'Ethiopien et se retrouve à Azoth).

Ecriture médianimique : Exode, xxxii, 15-16 ; xxxiv, 28 (les Tables de la Loi) ; Daniel, v (l'inscription tracée par une main matérialisée pendant le festin de Balthazar).

Phénomènes d'apports : la manne dans le désert ; le pain et l'eau apportés à Elie lors de sa fuite dans le désert : III Reg., xix, 5-6 ;

Phénomènes lumineux : le rayonnement périsprital constaté chez Moïse, Exode, xxxiv, 29, 30 ; la Transfiguration du Christ ; la production de lumières, Act., ii, 3 ; ix, 3 ; les multiples apparitions de la Bible : voir, p. ex., dans le IIe livre des Macchabées, l'apparition du prophète Jérémie et du grand-prêtre Onias à Judas Macchabée, xv, 12-15.

Médiumnité auditive : I Reg., iii (les appels réitérés au jeune Samuel) ; Exode, xix, 19 (la voix qui parle à Moïse); Luc, iii, 22 (la voix au baptême du Christ) ; Jean, xii, 28 (la voix qui glorifie le Christ avant sa mort).

Cures magnétiques : « Tantôt la prière et la joie soutiennent l'action fluidique, comme dans le cas de la fille de Jaïre (Luc, viii, 41-42, 49-56) ; tantôt la force magnétique intervient seule, à l'insu de la volonté (Marc, v, 25-34) ; ou bien encore la guérison s'obtient par l'imposition des mains ou au moyen d'objets magnétisés (Actes, xix, 11-12) ».

Et nous passons sous silence les cas d'inspiration, de clairvoyance, d'intuition, de pressentiments, trop peu précis pour être catalogués parmi les phénomènes, mais relevant très certainement de l'influence des Esprits.

Voilà, en raccourci, jusqu'où va la prétention des dogmatisants du spiritisme. On voit, par ce pâle et court résumé (pourtant si long déjà), combien l'étonnement manifesté par les trois points d'exclamation de notre correspondant pourrait se changer facilement en stupéfaction. C'est toute la Bible, c'est toute la chrétienté primitive qui vient à l'appui du spiritisme et de la réincarnation. Et comme le mal se glisse aujourd'hui un peu partout, nous n'avons pas hésité, — encore que tout ce système soit quelque peu troublant pour celui qui n'est pas préparé à le juger, — à déchirer les voiles et à le mettre à nu.

[1] Fidèles à leur méthode, les spirites ne parlent que d'Esprit là où le texte porte expressément Esprit-Saint. En ce qui concerne Act. xxi, 4, ils notent que « certaines traductions *françaises* portent *Saint*-Esprit. » Le texte original porte ici, en effet, simplement : διὰ τοῦ πνεύματος. Mais l'Esprit-Saint (τό πνεῦμα τὸ ἅγιον) est textuellement désigné dans Act., x, 44-48 ; xvi, 6-10, et ailleurs encore.

§ 2. — *Critique de la doctrine de la réincarnation*

Nos critiques devront porter principalement sur les points plus particulièrement relatifs à la réincarnation : en un sujet si vaste, il faut nécessairement se limiter. Cependant nous proposerons d'abord quelques remarques d'ordre général concernant le système spirite, tel qu'il vient d'être exposé ; puis, après quelques observations sur « les relations des vivants avec les Esprits et les phénomènes spirites » dans la Bible, nous aborderons directement la critique de la doctrine du périsprit, sur laquelle se fonde la réincarnation, et celle de la réincarnation elle-même, telle qu'on l'a exposée.

I. Remarques d'ordre général. — 1o Avant toutes choses, remarquons que les différents groupes de spirites sont en désaccord sur le chapitre de la réincarnation. Nous l'avons déjà laissé entendre ; précisons avec le Dr Grasset :

« Maxwell [1] formule ainsi cette objection qui lui « paraît irréfutable » contre « l'enseignement » des esprits. Dans tous les pays du continent ils affirment la réincarnation. Ils indiquent souvent le moment où ils vont s'enfermer de nouveau dans un corps humain ; ils racontent plus volontiers les avatars passés de leurs fidèles. En Angleterre, au contraire, les esprits assurent qu'on ne se réincarne pas [2]. C'est une contradiction formelle, absolue, inconciliable... Comment avoir une opinion acceptable ? Qui dit la vérité ? Les esprits continentaux ou les esprits anglo-saxons ? Il est probable que les messages spirites n'émanent donc pas de témoins bien informés [3]. »

2o La « dogmatique » spirite, telle que nous l'avons trouvée exposée dans le livre de Léon Denis, est, en réalité, une négation du surnaturel et, partant, de la dogmatique catholique. Nous l'avons constaté : nos dogmes ne trouvent grâce devant les spirites qu'à la condition de devenir de purs symboles. Ils sont, en effet, le résultat de la politique introduite dans le christianisme, de l'ambition des évêques, de l'abandon de la doctrine primitive, bref, le résultat de ce que Léon Denis appelle « la décadence du christianisme. » De telles explications sont aussi antihistoriques que haineuses contre la foi catholique : elles constituent un pamphlet ridicule dont aucun homme sensé ne doit tenir compte.

« Le catholicisme est coupable d'avoir fait dévier le christianisme de sa direction primitive. Depuis deux mille ans, il entrave le progrès de l'humanité terrestre et des humanités astrales. De là vient la haine que lui voue le spiritisme. En tant qu'institution, le catholicisme doit disparaître, avec ses dogmes, son culte, sa hiérarchie, son organisation politique...

« Serai-je obligé de réfuter, l'une après l'autre, chacune des assertions qui composent ce lourd pamphlet contre l'Eglise [nous en avons fait l'exposé plus haut] principalement pour l'origine des dogmes, pamphlet introduit, d'ailleurs, par la vue la plus fantaisiste et la plus invérifiable qui ait jamais été produite sur le développement religieux de l'humanité ? Ce serait accorder trop d'importance à une théorie si manifestement brouillée avec les règles élémentaires de la méthode historique. Les spirites, on a pu s'en apercevoir à l'œil nu, ne s'embarrassent ni des textes, ni des dates. Il est vrai qu'ils ne doivent rien à l'enseignement terre à terre des professeurs de ce monde. Ils ont d'autres maîtres, et ces maîtres invisibles ont, de l'Histoire, une conception qui n'est pas celle des érudits et des savants [1]. Toute ironie mise à part, on peut, semble-t-il, avec les seules lumières du bon sens, avancer le raisonnement que voici. Ou bien cette idée du christianisme ésotérique est l'œuvre propre des spirites, et, dans ce cas, elle ne mérite aucune attention, car elle est un roman. Ou bien ce sont les « esprits de l'espace » qui l'ont inventée, et dans ce cas, on ne peut s'empêcher d'observer qu'à leur tour les désincarnés sont imbus de regrettables préjugés [2]. »

3o Enfin, du point de vue qui nous occupe spécialement ici, à savoir, l'appui que les spirites recherchent dans l'Ecriture Sainte elle-même, une troisième observation concerne l'éclectisme qui préside au choix des textes sacrés auxquels on se réfère, et l'absence de sens critique avec lequel on les emploie. Le moindre rapprochement verbal, une simple possibilité d'interprétation suffisent aux spirites pour s'emparer d'un texte qu'ils sépareront de son contexte, qu'ils interprèteront sans tenir compte des passages parallèles ou similaires. Nous avons vu quelle exégèse ils font subir à certains écrits de l'âge apostolique, l'épître de Barnabé ou le *Pasteur* d'Hermas. Nous constaterons plus loin, dans le détail, les mêmes préjugés mis au service de l'interprétation des textes inspirés. Voyons d'abord ici, de ce préjugé regrettable, un exemple d'ordre très général qu'il nous suffira de mettre en relief pour mettre en garde l'intelligence du lecteur contre les assertions hâtives, incomplètes, inexactes et fausses des spirites.

Il s'agit de la signification du mot *esprit* dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. L'esprit, pour les spirites, ne signifie, dans les textes de l'Ecriture, que l'être désincarné et nullement la troisième personne de la Trinité : « L'idée de diviniser l'Esprit n'est venue qu'au deuxième siècle. C'est seulement après la Vulgate que le mot *sanctus* fut constamment accolé au mot *spiritus*... [3] »

Et cela est affirmé sans restriction, de telle manière que le vrai sens littéral du mot *esprit*, dans l'Ecriture, ne peut être autre que celui qu'acceptent les spirites.

Qu'une telle affirmation soit trop sommaire, il n'est personne qui ne le voie immédiatement ; qu'elle soit historiquement et grammaticalement fausse, les moins érudits le prouvent sans peine. L'expression « esprit », au lieu d' « esprit saint »,

[1] *Les phénomènes psychiques. Recherches, observations, méthodes*, Paris, 1903, p. 7.

[2] « Si le médium est d'origine anglaise ou américaine, l'esprit ne croit pas à la réincarnation ; il l'admet, au contraire, si le médium est Français ou Allemand ou Italien, dans les pays où l'influence d'Allan Kardec, avec la théorie de la réincarnation, est en honneur. » (Ch. Richet, *Annales des Sciences psychiques*, 1905, p. 33. Voir également René Guénon, *L'erreur spirite*, p. 196 et suiv.).

[3] Dr J. Grasset, *L'Occultisme. Hier et aujourd'hui. Le merveilleux préscientifique*, Montpellier-Paris, 1907, p. 240.

[1] Ainsi, par exemple, L. Denis affirme du Christ certains détails, « qui, dit-il, étonneront peut-être le lecteur, [mais] ne sont pas un produit de mon imagination. *Ils nous ont été communiqués par un Esprit élevé, dont la vie a été mêlée à celle du Christ.* » (*Op. cit.*, p. 66, note).

[2] Th. Mainage, *La Religion spirite*, Paris, 1921, p. 30-31.

[3] L. Denis, *op. cit.*, p. 386.

ne signifie d'ailleurs pas grand'chose, encore que très souvent le texte original du Nouveau Testament porte les mots πνεῦμα ἁγίον et souvent, ce qui est plus caractéristique, avec l'article τὸ πνεῦμα τὸ ἁγίον [1]. Ce qui importe, c'est le sens que recouvre une telle expression. Or, il n'est pas malaisé de démontrer que si la personnalité distincte du Saint-Esprit n'apparaît pas clairement dans les textes de l'Ancien Testament, encore qu'elle se laisse, surtout aux approches de la révélation chrétienne, plus facilement deviner, dans les textes du Nouveau Testament elle est, au contraire, très clairement et très explicitement affirmée. Il serait trop long de reprendre ici cette démonstration et d'énumérer la longue liste des textes où non seulement la Vulgate, mais le grec comporte l'épithète *saint,* accolée au mot *esprit.* Nous renvoyons sur ces deux points, contestés par les spirites d'une façon aussi arbitraire qu'abusive, à l'ouvrage de M. Lebreton, *Les origines du Dogme de la Trinité* [2].

Les exégèses extravagantes des spirites sur le mot « esprit, » mis par eux principalement en cause à cause d'une similitude purement verbale, se retrouvent au sujet des mots : *prophète, médiateur,* qu'ils veulent à tout prix identifier avec leur terme : *médium.* Encore une fois le mot est peu de chose, et derrière le mot, c'est le sens qu'il faut atteindre : et le sens des mots *prophète* ou *médiateur* n'a jamais correspondu, dans nos livres saints, au sens du mot *médium* [3].

Nous pourrions multiplier les exemples et réfuter une à une les assertions spirites touchant la religion juive ou le christianisme primitif comparés au spiritisme [4]. Mais ce serait déborder de beaucoup le cadre de cet article où nous ne devons étudier le spiritisme qu'en fonction de la théorie de la réincarnation. Il convient donc de laisser de côté les aspects trop généraux du problème pour en venir à cette question plus particulière.

II. Les relations des vivants avec les esprits et les phénomènes spirites dans la Bible. — La doctrine de la réincarnation, que l'on présente comme seule en harmonie avec la bonté et la justice de Dieu et seule capable de résoudre le problème du mal, repose expérimentalement sur les relations des vivants avec les esprits désincarnés ou se prétendant tels.

D'après les spirites, l'existence des esprits désincarnés se manifeste à nous par toute une série de phénomènes qui ne peuvent avoir d'autre explication que l'intervention d'êtres vivants dans l'espace, libres des entraves du corps, et agissant sur nous par la force fluidique qui s'échappe d'eux. Ce n'est pas seulement par des coups répétés sur les meubles qu'ils se révèlent, c'est encore par les phénomènes de télépathie, par les apports ou les actions à grande distance, par les matérialisations, phénomènes lumineux, fantômes, apparitions, par les lévitations, les raps, les déplacements voisins, etc...

Entrer dans la description de chacun de ces faits « spirites » est impossible. Nous conseillons simplement à nos lecteurs de se reporter sur ce point aux bons ouvrages parus récemment sur la question spirite. Déjà en 1907, le Dr Grasset, dans *L'Occultisme,* précédemment paru sous le titre *Le Spiritisme devant la science,* formulait en ces termes son jugement sur les faits spirites :

« Les faits, qui sont encore *occultes*, doivent être divisés en deux groupes : 1° le groupe des faits dont la démonstration, si elle est possible, paraît en tous cas *lointaine ;* il comprend : *a)* la télépathie et les prémonitions ; *b)* les apports à grande distance ; *c)* les matérialisations ; 2° le groupe des faits dont la démonstration paraît *moins éloignée* et en tous cas doit être recherchée tout d'abord ; il comprend : *a)* la suggestion mentale et la communication directe de la pensée ; *b)* les déplacements voisins sans contact, la lévitation et les raps ; *c)* la clairvoyance. »

Puis, cherchant à préciser la voie où il convient de s'engager pour aboutir à une appréciation saine des faits, le savant professeur ajoutait :

« Il serait bon d'abandonner, pour le moment, toutes les recherches *compliquées,* toutes les expériences extraordinaires dans lesquelles les éléments de déterminisme sont trop nombreux et trop complexes pour pouvoir être scientifiquement contrôlés. Telles sont les expériences de télépathie lointaine, d'apports à grande distance ou de matérialisation. Quelle que soit l'attention avertie des expérimentateurs, on ne connaît pas assez d'avance le point particulier sur lequel doit se concentrer le contrôle scientifique : un apport se fera

[1] La présence de l'article indique plus spécialement la personnalité de l'Esprit-Saint. S. Athanase en faisait déjà la remarque, *Ad Serapionem,* I, 4 : *P. G.,* t. XXVI, col. 536-537.

[2] On lira spécialement. dans la 4e édition, Paris, 1919, les p. 315-322, 346-351, 389-408, 436-438, 484-495. Si la personnalité de l'Esprit-Saint est fortement marquée dans l'Evangile de S. Jean, l'expression *Esprit Saint,* à la différence des Synoptiques, est rarement employée. Dans l'ensemble de la littérature johannique, sur 60 passages où l'Esprit est nommé, on ne trouve que 2 fois πνεῦμα ἅγιον (Jo., I, 33 ; XX, 22) et une fois τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον (XIV, 26). Dans l'Apocalypse, il n'est jamais parlé de l'Esprit-Saint, mais toujours de « l'Esprit » ou des « esprits. » Similitude purement verbale d'ailleurs avec les expressions dont se servent les spirites et qui n'autorise nullement ceux-ci à identifier les effusions de l'Esprit (dont les *Actes des Apôtres* nous rapportent les témoignages) et la communication avec les esprits des morts. — Les mêmes observations doivent être faites à l'endroit des assimilations hâtives et superficielles formulées entre la doctrine spirite et la doctrine des Pères de l'Eglise et des théologiens relativement au « discernement des esprits. » Il faut une forte dose d'inconscience et d'ignorance, sinon de mauvaise foi, pour trouver des traces de spiritisme dans les règles posées par la tradition catholique touchant ce discernement.

[3] « Comme de nos jours, les médiums [des Hébreux], qu'ils appelaient prophètes, étaient reconnus tels à cause d'une faculté spéciale (Nombres, XII, 6), parfois latente et exigeant un développement particulier, semblable à celui qui est usité encore dans les groupes spirites. C'est ce que nous voyons pour Josué, pour Moïse, « instruit » par l'imposition des mains (Nombres, XXXVII, 15-23). Ce fait se retrouve maintes fois dans l'histoire des apôtres. » (Léon Denis, *op. cit.,* p. 401-402). Des jugements aussi superficiels se condamnent d'eux-mêmes. Il eût été nécessaire, avant tout, de distinguer les *vrais* des *faux* prophètes, selon l'assertion de l'Ecriture elle-même, et d'examiner si la distinction était objectivement fondée.

[4] Indiquons simplement avec brièveté quelques-uns de ces exemples : l'imposition des mains comparée aux attouchements spirites ; — l'intermittence du don de prophétie et l'intermittence de la lucidité médianimique ; — l'emploi de la musique dans l'exaltation prophétique (IV Reg., III, 15), ou comme calmant les personnes en proie aux mauvais esprits (I Reg., XVI, 14-23) et dans les expériences spirites ; — l'obscurité du lieu saint, la « nuée » des manifestations divines (II Paral., VI, 1 ; V, 13, 14 ; cf. Luc, I, 10 sq.) et l'obscurité requise pour l'exercice de la médiumnité, etc., etc. En tout cela, il n'y a rien, absolument rien de commun, sinon certains caractères accidentels qui laissent subsister toute entière la différence de l'esprit prophétique et du prétendu esprit de médiumnité.

à gauche quand on aura son attention fixée à droite, une communication télépathique ne prendra de l'importance que quand, plus tard, on apprendra l'événement auquel elle correspondait, un fantôme surgira dans une obscurité qui rend impossible une observation précise et on vous défend de tourner brusquement le bouton de la lumière électrique (ce qui doit pouvoir se faire dans une expérience scientifique).

« Il faudrait se limiter actuellement à des expériences *simples,* se faisant *en pleine lumière,* avec un but *unique* et *précis, connu d'avance...* » (P. 409-410).

C'est dans cette voie qu'on s'est engagé pour faire la critique scientifique des faits spirites. Et dès l'abord, de la masse des phénomènes qu'on nous présente comme une démonstration expérimentale de l'existence des esprits désincarnés, il faut faire « deux catégories distinctes et d'importance très inégale. »

« Il y a d'abord ceux dont l'authenticité est garantie en gros... Aucun certificat de contrôle, aucune référence précise. » Quelle foi ajouter à des récits de ce genre ?

Dans la deuxième catégorie, infiniment moins riche, on relève un petit nombre de faits, concluants cependant, affirment les spirites, et acceptés, ajoutent-ils, par les célébrités du monde scientifique. A lire le récent *Traité de Métapsychique* de Ch. Richet, il ne semble point que cette dernière assertion soit vraie de tout point. Quoi qu'il en soit, avant d'accepter les faits spirites présentés comme certains et indubitables, il convient de faire plusieurs remarques opportunes.

a) Les expériences s'accomplissent dans des conditions très défectueuses de contrôle : la salle est plongée dans l'obscurité ; on organise pour le médium un cabinet spécial, tendu d'étoffes, et qui dissimule les gestes de l'opérateur ; les spectateurs sont tenus à distance respectueuse ; l'assistance doit chanter : le silence n'est pas favorable aux manifestations spirites, etc., etc. Dans ces conditions, qui nous garantit de la véracité et de la loyauté du médium ? derrière ses rideaux impénétrables, ne peut-il pas exercer quelque supercherie ?

b) Un certain nombre de médiums ont été scientifiquement contrôlés, pris en flagrant délit de supercherie et de mensonge, ou tout au moins de fraudes inconscientes [1].

c) Enfin, lorsque les médiums ne peuvent être accusés de fraudes conscientes ou inconscientes, un contrôle scientifique réduit à presque rien les manifestations spirites dont ils sont les intermédiaires : plus de matérialisation, d'apparitions lumineuses, mais de simples « communications » par coups frappés sur les meubles, mais des frôlements ou des attouchements très voisins, mais des déplacements et des projections d'objets à courte distance. Rendez le contrôle scientifique plus rigoureux : à la contre-expérience, il n'y aura plus aucun phénomène du tout. A plusieurs reprises déjà, la chose avait été constatée ; mais les dernières expériences de la Sorbonne sont absolument concluantes à cet égard.

L'*Opinion* du 21 déc. dernier en a publié le rapport officiel. Ce rapport constitue vraiment un document sensationnel, bien capable — non de convertir les partisans du spiritisme, lesquels resteront toujours aveuglés dans leur obstination, — mais de prémunir les bons esprits que l'attrait d'une « science » nouvelle et pleine d'inconnu pourrait séduire encore.

Il s'agissait du médium polonais Guzik, célèbre par ses « mouvements d'objets sans contact, » ses « attouchements, » ses « matérialisations. » M. Guzik avait accepté de se faire contrôler scientifiquement. Ce contrôle était dévolu à M. Paul Heuzé qui avait réussi à intéresser aux expériences métapsychiques plusieurs savants du Collège de France et de la Faculté des Sciences : MM. P. Langevin, professeur de physique au Collège de France ; Etienne Rabaud, professeur de biologie à la Sorbonne ; H. Laugier, chef des travaux de physiologie à la Sorbonne ; A. Marcelin, assistant de chimie-physique à la Sorbonne ; I. Meyerson, directeur adjoint du laboratoire de psychologie physiologique à la Sorbonne.

Le programme expérimental était des plus simples :

« Une série de séances sera d'abord effectuée dans laquelle les contrôleurs se plieront avec la meilleure volonté, sans réserve, à tous les désirs du médium et de M. de Jelski, qui accompagne le médium ; ils n'introduiront aucun contrôle spécial d'aucune sorte.

« Les contrôleurs se proposeront seulement, dans ces séances, de voir les « phénomènes, » de noter ce qu'ils auront remarqué avec les moyens d'observation laissés à leur disposition par les conditions où l'on opère. Puis, ayant constaté les « phénomènes, » s'il s'en produit, les contrôleurs, suivant en cela une méthode scientifique banale, examineront les hypothèses suggérées par leurs observations et s'efforceront, par une intervention expérimentale de contrôle automatique, de les vérifier et de déterminer si, pour les expliquer, il est nécessaire de faire appel à des mécanismes ne rentrant pas dans les catégories scientifiques connues. »

La première série d'expériences comporta six séances. Dans aucune séance, contrairement à ce qui avait été annoncé, des phénomènes lumineux de nature quelconque n'ont été produits. Nous ne pouvons donc rien dire de ces phénomènes.

Mais, par contre, des attouchements, des contacts, des déplacements et des projections d'objets à distance ont été observés.

Diverses constatations furent faites par les contrôleurs au cours de ces séances. Tous les phénomènes de contacts se sont produits à portée des membres du médium. Tous les phénomènes de déplacements ont intéressé des objets qui étaient initialement à portée des membres du médium. Ces diverses constatations forment une convergence de probabilité en faveur d'une hypothèse suivant laquelle le médium, au cours des séances, réussirait à libérer du contrôle une jambe, ne laissant aux deux contrôleurs assis près de lui que son autre

[1] Voir Mainage, *La Religion spirite*, p. 75, sq. ; Grasset, *op. cit.*, p. 326-328 ; L. Roure, *Le Merveilleux spirite*, ch. IX, p. 229 ; Paul Heuzé, *Les morts vivent-ils ?* 2e série, *L'ectoplasme* ; etc., etc.

jambe en contact immédiat avec les jambes des contrôleurs.

On constate en outre que certains contacts, à l'épaule ou au bras, pouvaient être produits par des déplacements du coude du médium, sans même que les doigts du médium fussent libérés du contrôle qu'exerçait sur eux le petit doigt des contrôleurs accroché au petit doigt du médium.

Les contrôleurs reproduisirent eux-mêmes les divers phénomènes observés ; mais pour confirmer ou infirmer leurs hypothèses, il fallait introduire dans les expériences un contrôle automatique. C'est ce qui fut fait.

Dans une deuxième série d'expériences, deux contrôles automatiques furent installés :

« 1° Des cordons inextensibles attachèrent la cheville droite du médium à la cheville gauche du contrôleur de droite et la cheville gauche du médium à la cheville droite du contrôleur de gauche. Un certain mou fut laissé à chaque cordon, environ une vingtaine de centimètres, assez long pour que le médium, pendant ses « transes, » ne fût point gêné, assez court pour que les membres inférieurs du médium fussent mis hors de cause pour la production des phénomènes ;

« 2° M. de Jelski ayant signalé à plusieurs reprises que les bandes de papier phosphorescent ne gênaient nullement le médium, qu'on pouvait augmenter leur dimension, et que même on pouvait installer une espèce de dais phosphorescent au-dessus de la table, il fut décidé de fixer au pyjama du médium des galons étroits (4 millimètres) imprégnés de sulfure de zinc radifère, dont la phosphorescence légère signalerait sans ambiguïté possible les mouvements du médium. De petits galons furent ainsi fixés : au poignet, au coude, au genou, à la cheville, à la pointe du pied du médium, des deux côtés, ainsi qu'à sa cravate. »

Ces deux modes de contrôle furent acceptés, avec une apparente indifférence, par le médium et son collaborateur M. de Jelski. Mais aucun phénomène d'aucune sorte n'apparut plus dans les séances suivantes. A partir du moment où les jambes du médium furent automatiquement contrôlées, à partir du moment où tout mouvement des membres du médium eût été signalé aux contrôleurs, aucun phénomène ne s'est plus produit.

L'expérience était concluante.

Et voici les conclusions des contrôleurs :

« Ayant constaté que les phénomènes de contacts, de déplacements et de projections d'objets se produisent toujours à la portée des membres du médium ;

« Ayant observé à diverses reprises, au cours des six premières séances, des tentatives non équivoques du médium pour libérer l'une de ses jambes ;

« Ayant constaté que tous les phénomènes observés peuvent être reproduits sans difficulté, soit avec le coude pour ce qui est de certains contacts portant sur la région de l'épaule des contrôleurs voisins, soit avec une jambe pour ce qui est des déplacements, des projections d'objets, etc. ;

« Ayant vérifié que tout phénomène disparaît dès que les membres du médium sont mis hors de cause par des contrôles automatiques qui, par ailleurs, n'imposent aucune gêne au sujet,

« Les soussignés déclarent que leur conviction est complète et sans réserve ; les phénomènes qui leur ont été présentés ne mettent en jeu aucun mécanisme mystérieux.

« Le médium les produit :

« — En se servant de son coude pour certains contacts appliqués à la région de l'épaule ;

« — En libérant du contrôle une de ses jambes, il réalise alors déplacements, contacts, projection d'objets au moyen de ce membre libéré.

« P. Langevin, E. Rabaud, H. Laugier, A. Marcelin, I. Meyerson. »

Nous voudrions ici, après cette triple remarque, reproduire les conclusions que le P. Roure, dans sa récente brochure *Le Spiritisme d'aujourd'hui et d'hier* (p. 116 et suiv.), propose au nom de la doctrine catholique, afin de discerner les vraies apparitions ou manifestations d'outre-tombe, toujours posssibles sans doute, mais rarement autorisées par Dieu, des phénomènes relevant de la supercherie et du mensonge, ou provoqués par l'intervention positive du démon [1]. Nous nous contenterons de citer la 6e et la 7e conclusion. Après avoir rappelé que les défunts ne peuvent « se manifester eux-mêmes sans une intervention spéciale de Dieu, » le P. Roure conclut :

« En conséquence de ce contrôle et de ce domaine souverains exercés par Dieu, toute communication qui se présente avec un caractère de futilité, d'étrangeté, de grossièreté devient suspecte. Parmi les communications futiles nous rangeons ces apparitions, vagues, de fantômes qui ne disent pas l'objet de leur venue, qui se dérobent quand on veut les approcher, ou ces coups frappés sans qu'une raison en soit donnée. Aux communications bizarres et grossières appartient ce qui est raconté des maisons hantées : vacarme dans les greniers, valses des meubles, disparition de la vaisselle, pluie de pierres. Nous nous refusons à attribuer ces puérilités ou ces extravagances à l'action de quelque esprit « désincarné, » que cette action se produise directement ou par l'intermédiaire d'un sujet spécialement sensible. D'après ce que nous avons dit, ce serait en faire Dieu le complice. L'hypothèse de « désincarnés » facétieux, ou balourds et vulgaires, a été mise en avant par les docteurs ès sciences spirites, sans aucune preuve, uniquement pour les besoins de la cause. En la condamnant, la doctrine catholique ne fait que confirmer le sentiment de l'humanité qui proclame le caractère sacré de la mort et le respect des morts.

« Ces manifestations futiles et étranges s'expliqueraient comme les autres faits dits spirites : pour l'immense majorité des cas, supercherie ou suggestion inconsciente ; pour le faible reliquat, action de forces inconnues, de fluides mystérieux émanant des profondeurs de l'organisme humain... [2], action aussi des

[1] Dans le même opuscule, on lira attentivement le ch. 5, où se trouvent rapportées les opinions de S. Augustin, de S. Grégoire, de S. Jean Chrysostome et de S. Thomas d'Aquin (*Sum. theol.*, 1a, q. 51, a. 2 ; q. 89, a. 8) sur les apparitions des défunts et l'intervention des anges.

[2] Sur ce point précis, on lira avec intérêt la note suivante, communiquée par l'éminent professeur de psychiâtrie de la Faculté de médecine de Lille, Dr Roviart :

« Les acquisitions dans le domaine de l'histologie et de la physiologie (structure et fonctionnement) des êtres vivants démontrent tous les jours « qu'il y a plus de choses sur la terre et dans le ciel que n'en peut rêver notre philosophie. » Si elles permettent des hypothèses qui sont d'ailleurs la raison même du progrès scientifique, elles interdisent l'interprétation hâtive et hasardeuse des faits. Pourquoi vouloir expliquer immédiatement le « merveilleux préscientifique », alors que des phénomènes dont il faudrait d'abord démontrer la réalité nous paraîtront peut-être demain fort simples à la lueur de données nouvelles ? L'aspect microscopique de l'écorce cérébrale avec son inextricable réseau de fibrilles et ses éléments cellulaires si abondants suffit à rappeler à l'humilité et à la prudence ; à donner confiance aussi, car dans les découvertes futures se trouvera peut-être l'explication en vain cherchée de faits actuellement incompréhensibles. Déjà nous entrevoyons le mécanisme des associations d'idées, des élaborations subconscientes et inconscientes dont la tyrannie exercée sur nous paraît si puissante ! Nous demeurons confondus devant l'acuité de certains sens comme de ce pouvoir olfactif du chien suivant une piste, et nous nous demandons si les limites de cette acuité nous sont bien connues et si la

esprits mauvais qui ne sont pas des désincarnés. Le caractère imprécis, flou, inconsistant, sans signification déterminée d'un certain nombre de ces faits s'accorderait précisément avec ce que la doctrine catholique nous dit du pouvoir *lié* des démons. La grossièreté, la bizarrerie, la violence malfaisante d'autres manifestations répondraient à leur nature tout ensemble enchaînée et vicieuse[1]. » (P. 120-121).

D'ailleurs, si les morts devaient avoir *naturellement* le pouvoir de communiquer avec nous, on ne voit pas bien pourquoi le médium serait nécessaire. Nous étudierons tout à l'heure ce point plus particulièrement ; mais il convient de le signaler ici afin de remarquer immédiatement quelle légitime suspicion l'on est en droit d'en conclure à l'égard des expériences et des phénomènes spirites.

Mais déjà nous pouvons juger avec une sévérité non exagérée les assimilations faites par les spirites entre certains faits rapportés dans la Bible et les phénomènes spirites. Nous avons montré tout à l'heure tout ce qu'il y avait de superficiel dans les assimilations d'ordre général. Les faits particuliers sont appréciés avec les mêmes préjugés aveugles. Nous avons énuméré plus haut un certain nombre de faits miraculeux de la Bible expliqués par les spirites en fonction de la seule intervention des esprits par les médiums. « Expliqués » est trop dire : on se contente de nier le surnaturel divin, le préternaturel angélique ou diabolique, de niveler tous les phénomènes surhumains au rang de faits spirites, et tout est dit. En vérité, c'est là un système trop commode, et qui croule par la base même, lorsque, d'une part, on se souvient de la portée apologétique du miracle et de la vérité historiquement démontrée (par voie de témoignage) d'un certain nombre de miracles, motifs de crédibilité de notre foi, et que, d'autre part, on considère le peu de consistance des faits spirites, — expériences actuelles d'intervention d'outre-tombe, — auxquels on voudrait assimiler les miracles de la Bible.

III. La doctrine du périsprit. — Abordons maintenant ce point capital de la doctrine de la réincarnation. Rappelons tout d'abord que les communications des esprits désincarnés se font nécessairement par l'intermédiaire du « médium, » dont le propre périsprit doit se dégager de la matière et fait place, pendant les communications provenant de l'au-delà, au corps astral (ou fluidique) de l'esprit désincarné, dont le médium devient alors l'instrument docile.

Ce principe fondamental du spiritisme une fois rappelé, nous pouvons argumenter avec le P. Mainage[1] :

« Ou bien le fameux corps astral *existe*, et, dans ce cas, il est impossible de discerner si les esprits interviennent dans les manifestations qu'on leur prête ;

« Ou bien le corps astral *n'existe pas*, et, dans ce cas, la logique du système oblige à reconnaître l'impossibilité, pour les morts, d'entrer en contact avec les vivants...

« Si, en effet, dans la théorie qu'on nous développe, le corps astral des « désincarnés » était seul en cause, les faits allégués pourraient être, logiquement, mis au compte des esprits de l'espace. Malheureusement un élément perturbateur s'impose, qui embrouille tout et déroute, de la façon la plus maladroite, notre discernement. Cet élément perturbateur, c'est le corps astral du médium... Le spiritisme, c'est bien le jeu de la main-chaude. *Quelqu'un* a frappé, nul n'en doute. On se retourne. Est-ce l'esprit ? est-ce le médium ? Avec leur belle hypothèse du corps astral, les spirites nous ont interdit, à jamais, l'espoir de l'apprendre.

« Passons maintenant à la seconde partie du dilemme... Derrière l'hypothèse du corps astral..., il y a un aveu, au moins implicite, et très précieux à recueillir. On nous laisse entrevoir que si les morts ne conservaient pas, dans l'au-delà, une enveloppe, un organisme matériel — si subtils ou si éthérisés qu'on imagine les éléments dont cette enveloppe est composée — ils devraient renoncer à se manifester à nous d'une manière sensible. Ils seraient séparés de nous par un abîme naturellement infranchissable. Bref, la théorie de l'astral implique cette idée que l'âme humaine, si elle revêtait, après la mort, tous les caractères d'un pur esprit, appartiendrait désormais à un monde en pleine solution de continuité avec le nôtre... Ouvrons (maintenant) la *Somme théologique* de S. Thomas d'Aquin..., 1re partie, q. CXVII, art. 4 : « L'âme humaine séparée de son corps peut-elle mouvoir les corps ? » Voilà bien, je pense, le clair énoncé du problème qui nous préoccupe. Et voici la réponse : « Par sa propre vertu, l'âme séparée ne peut mouvoir aucun corps. Ce pouvoir, elle ne le possède qu'autant qu'elle est unie au corps par une union *vitale*. Aussi voyons-nous qu'un membre séparé de l'âme, n'obéit plus à la puissance de celle-ci. C'est donc que, par nature, l'âme séparée ne saurait plus mouvoir le corps. Elle n'en redeviendrait capable que par l'adjonction d'une vertu qui lui serait spécialement conférée par Dieu. » Fidèle à sa méthode constante, S. Thomas mène de front la déduction philosophique et l'induction expérimentale. A des intelligences modernes, le point de départ positif adopté par l'auteur de la *Somme théologique* apparaîtra, on veut l'espérer, assez impressionnant. Transposons-le en un exemple concret.

« Voici un combattant qui, d'un bond, franchit le parapet de la tranchée ennemie. Son bras brandit le fusil, la grenade meurtrière. Soudain un obus éclate. Le bras, détaché du corps par un éclat, tombe inerte et sanglant sur le sol. A partir de cet instant, l'âme n'a plus de prise sur ce membre naguère si docile. L'union vitale a été rompue. Le bras est devenu chose étrangère à celui-là même qui tout à l'heure exerçait sur lui un pouvoir directeur et moteur. Et si l'éclat pénètre jusqu'au centre de la vie, s'il frappe au cœur, au front, s'il détruit un organe essentiel, c'est le corps tout entier qui se dérobe à la puissance de l'âme. L'homme est mort, et cela signifie que la matière est devenue totalement étrangère à l'esprit, et inversement.

« La raison dernière de ce fait, S. Thomas ne nous la laisse pas ignorer. L'âme humaine, en soi immatérielle, est ordonnée à constituer, avec le corps matériel, un être complet. Elle est faite pour le corps qu'elle anime, et le corps est fait pour l'âme qu'il

sphère d'action et de réception de nos cellules ne dépasse pas les limites que nous sommes tentés de lui assigner. Nous ne savons pas enfin si ces éléments cellulaires d'une telle complexité structurale ont besoin des nerfs pour être reliés au monde extérieur ou si, comme en téléphonie, ils peuvent « sans fil » être ébranlés directement par des ondes de provenance plus ou moins lointaine. Mais lorsque ces cellules meurent en plus ou moins grand nombre dans l'organisme toujours vivant, nous savons que la fonction disparaît proportionnellement au nombre des éléments détruits. Quand ces derniers sont nécessaires aux phénomènes intellectuels, ceux-ci sont abolis et l'être vit encore.

« Le rôle du biologiste se borne à ces constatations. »

[1] Du même auteur, voir sur ce point *Le Merveilleux spirite*, ch. VIII, IX (Paris, Beauchesne).

[1] *La Religion spirite*, p. 99 et suiv.

reçoit. D'où il suit que l'âme est liée, dans l'exercice de son activité propre, à l'existence et à l'intégrité de ses organes corporels. Privée de ces humbles mais indispensables serviteurs, elle est réduite à l'immobilité, à l'impuissance. Elle est, par rapport à la totalité du monde extérieur, ce que le mutilé devient par rapport au champ spécial de connaissance ou d'action dont la disparition de l'organe lui interdit l'accès. L'âme de l'aveugle ne peut plus voir, parce que l'œil a disparu. L'âme de l'amputé ne peut ni marcher ni palper, parce que son bras ou sa jambe ont disparu. L'âme du sourd n'entend plus, parce que le délicat mécanisme de l'oreille est détruit. Et enfin l'âme du mort ne voit, ni n'entend, ni ne parle, ni ne touche, parce que tous les organes, agents de liaison avec le monde extérieur, ont disparu. Et comme, d'autre part, l'âme des vivants ne voit, n'entend, ne touche que par le moyen de ces mêmes organes physiques, il n'est donné à aucun mortel de voir, d'entendre et de toucher les morts. Seule, une intervention de la puissance divine peut lever l'interdit de cette loi impérieuse. Et cela signifie que toute communication réelle entre vivants et défunts, bien loin d'être un événement naturel, commun, rentre dans la catégorie de ces faits rares, exceptionnels, qui ont reçu le nom de miracles.

« Voilà la doctrine implicitement avouée par les spirites. Le souci de défendre, à tout prix, la réalité du corps astral leur est dicté, s'il est permis d'employer cette expression, par l'instinct de conservation spirite. Ils devinent, et nous, nous savons, que s'il n'y avait point de corps astral, de périsprit, l'image séduisante de la révélation nouvelle s'évanouirait comme une fantasmagorie, comme l'un de ces châteaux de rêve qui, dans les vieilles légendes, flottent, nébuleuses, à mi-chemin entre la terre et le ciel. »

Or, nous avons toute raison de douter de l'existence de ce corps astral, car au double point de vue philosophique et expérimental cette existence demeure indémontrée :

« On éprouve une certaine surprise lorsque, dans un autre endroit du même ouvrage [la *Somme Théol.*], on voit le Docteur Angélique aborder, non pas de biais, mais directement et presque dans ses termes actuels, le problème du périsprit. Il s'agit de l'art. 7 de la question LXXVI de la *Prima pars*, introduite sous ce titre : *L'âme est-elle unie au corps animal* (entendez le corps charnel) *par l'intermédiaire d'un autre corps?* A lire le second alinéa de cet article on se frotte les yeux et l'on se demande si l'on est bien encore au XIIIe siècle. Jugez-en plutôt.

« Saint Thomas énumère les opinions qui avaient eu cours au sujet de ce second corps surajouté au corps visible et matériel : « Certains platoniciens, dit-il, ont affirmé que l'âme intelligente possède un corps incorruptible qui lui est uni en nature, *dont elle ne se sépare jamais*, et par lequel elle est unie au corps humain corruptible. » Les spirites modernes n'ont jamais défini leur périsprit plus clairement que ces « platoniciens. » Poursuivons. « D'autres ont enseigné que l'âme s'unit au corps par le moyen d'un *esprit corporel.* » Nous reconnaissons là cette entité insaisissable, familière aux spirites, substance hybride dont on ne peut dire au juste si elle est matière ou esprit. « D'autres enfin prétendent que l'âme est unie au corps par l'intermédiaire de la lumière. » Cette fois, nous retombons en pleine actualité. Avouons néanmoins que nos spirites du XXe siècle ont quelque peu simplifié les conceptions terriblement compliquées de leurs prédécesseurs. En effet, d'après ces « autres, » l'âme végétative serait unie au corps par la lumière du « ciel sidéral ; » l'âme sensitive, par l'intermédiaire de la lumière du « ciel cristallin ; » l'âme intellectuelle, par l'intermédiaire de la lumière du « ciel empyrée. » Allusions aux idées cosmologiques des anciens, partisans convaincus des cieux emboîtés. Cela prouve au moins qu'il est téméraire d'accrocher un système philosophique à des hypothèses, soi-disant scientifiques, et toujours sujettes à révision.

« Et cela prouve, surtout, que la croyance au corps astral est un peu plus âgée qu'Allan Kardec. Si S. Thomas d'Aquin revenait parmi nous, et qu'il voulût feuilleter les nombreux documents déchiffrés depuis six siècles, il aurait toute facilité de poursuivre son enquête historique bien au delà des « platoniciens » et de leurs féconds imitateurs. Ce corps intermédiaire, il en reconnaîtrait, un peu partout, les traits dans la psychologie rudimentaire des peuples du monde entier. Il le reconnaîtrait dans le *ka* égyptien, dont Maspéro a si bien analysé la nature et les fonctions. Il le reconnaîtrait dans le *manas* du Véda et dans le *linga sharira* des Sankyas prébouddhiques. Il le reconnaîtrait enfin dans la prodigieuse pullulation de ces « doubles, » de ces « ombres » qui, chez les tribus sauvages, sont à la base de toutes les croyances et de toutes les coutumes relatives au culte des morts et des ancêtres.

« En réalité, le corps astral est, que l'on m'excuse de le dire aussi crûment, *une idée de sauvages*. Et comme beaucoup d'autres idées sauvages, elle se retrouve, à peine démarquée, dans la trame des religions du paganisme. Et cette généalogie — oserai-je encore le prétendre ? — ne constitue pas un titre de gloire en faveur de ce produit que les spirites nous présentent aujourd'hui comme le dernier mot du progrès scientifique et philosophique.

« Et qu'en pense donc S. Thomas d'Aquin ? Je cite ses propres expressions. Elles sont sévères. Rarement il arrive au Théologien du moyen âge d'en user. Pour qu'il les emploie, il faut vraiment que son génie de clarté se heurte à une absurdité par trop criante : « Fiction ridicule, » dit-il.

« Et pourquoi ? Parce que la première condition que doit réaliser un être viable ou simplement concevable, c'est l'*unité*. L'unité est inséparable de l'être. Or dans les natures créées, l'unité de l'être s'opère par l'union directe, immédiate, de la puissance et de l'acte. Dans le composé humain, le corps représente la puissance et l'âme représente l'acte. Sous peine d'avoir affaire à un être « impensable » il faut que l'âme soit unie directement à son corps, et par conséquent il n'y a point de place pour un second corps intermédiaire ou interposé.

« Et si la portée de cet argument paraissait difficile à saisir, j'engagerais le lecteur à creuser cette doctrine saine, forte et virile, qui ne s'en laisse imposer par aucune des « fictions ridicules » dont la faiblesse ou la paresse de l'esprit humain se déclare si aisément satisfaite. Alors on comprendrait — s'il en était besoin — que pour S. Thomas d'Aquin, l'idée d'une âme unie à la fois et *substantiellement* à deux corps distincts, est aussi factice et ridicule que peut l'être, au point de vue philosophique, l'idée du Centaure ou de l'Hydre de Lerne, et en général de tous ces monstres dont l'imagination aimable ou irritée des poètes a peuplé les Mythologies de tous les temps [1]. »

Contre ces déductions philosophiques, dont la logique s'imposerait, inéluctablement, aux esprits les plus prévenus, les prétendues expériences spirites ne prouvent rien. Nous avons vu plus haut combien elles sont sujettes à caution et comment le moindre contrôle les réduit à néant. Quant aux phénomènes qui peuvent, au premier abord, pa-

[1] Mainage, *op. cit.*, p. 109-113. — Les spirites, en faveur de l'existence du corps fluidique ou astral, invoquent l'autorité de quelques Pères et notamment de Jean de Thessalonique au 2e concile de Nicée qui approuva sa doctrine. La plupart des assertions imputées aux Pères sont ou inexactes, ou complètement fausses (comme celle qui concerne le 2e concile de Nicée) ou doivent être entendues en un tout autre sens que celui qu'y trouvent les spirites. On sait que la « corporéité » des anges a été longtemps et librement disputée dans l'Eglise, surtout orientale : voir *Dict. de théologie cath.*, article *Angélologie*, t. I, col. 1195.

raître inexplicables parce que non encore complètement expliqués, nous savons également que le corps astral ou fluide des esprits est la dernière raison à laquelle il faudrait recourir scientifiquement pour en découvrir l'explication.

IV. La réincarnation et l'Evangile. — Que reste-t-il donc de la théorie spirite de la réincarnation ? Au point de vue scientifique, rien. Mais le point de vue religieux pourrait encore faire illusion à quelques-uns. Il convient donc de clore notre étude par une brève réfutation des raisons qu'on prétend apporter de ce chef.

1. — La première raison présentée par les spirites est d'ordre philosophique. Sans la réincarnation, le problème du mal reste sans solution. Dieu, créant une âme particulière pour chaque corps humain, se fait le complice de tous les crimes commis par telle âme, puisqu'il la crée sachant d'avance qu'elle se rendra coupable de forfaits [1]. Il est piquant de constater qu'à l'inverse les mêmes spirites reprocheront au dogme de l'enfer éternel de transformer Dieu en un tyran cruel qui ne tient pas compte des faiblesses de l'humanité. Nous savons, par l'apologétique chrétienne, que Dieu non seulement crée l'âme qu'il sait d'avance devoir être pécheresse, mais encore, par son action transcendante, concourt à l'entité positive de l'acte du péché. Et pourtant, nous ne sommes pas embarrassés de ce chef pour proclamer qu'il ne saurait être, à aucun titre, rendu responsable de nos fautes. D'autre part, le dogme des peines éternelles de l'enfer n'a pas besoin d'être ici défendu par rapport à la bonté et à la miséricorde de Dieu. En s'attardant dans ces vieilles et vaines objections, les spirites perdent leur temps. Enfin, il ne serait pas difficile de démontrer que loin de satisfaire aux exigences de la justice, la doctrine de la réincarnation n'explique pas, au point de vue moral, les inégalités ; qu'elle encourage les défaillances de la nature, et multiplie la douleur sans nécessité [2].

2. — La seconde raison est une raison d'autorité. Jésus-Christ a connu la doctrine de la réincarnation, il l'a laissé enseigner, il l'a enseignée lui-même. Et ce sont précisément ces raisons tirées de l'enseignement évangélique qui ont ému et effrayé notre correspondant.

Reprenons, un à un, les différents aspects de cette raison d'autorité invoquée par nos adversaires.

A) Tout d'abord il n'est pas vrai que l'Evangile comporte un sens caché que seul les initiés devaient découvrir. L'enseignement parabolique n'est point donné par Jésus pour voiler une doctrine que seuls des initiés sont appelés à connaître et que la foule doit ignorer. Si Jésus déclare que « pour ceux qui sont du dehors, tout se traite en paraboles, afin que voyant, ils n'aperçoivent pas et qu'entendant, ils ne comprennent pas, » c'est que pour la foule endurcie les paraboles, œuvre de miséricorde avant tout, constituent cependant d'une manière une œuvre partielle de châtiment à l'égard des dispositions fâcheuses de la foule [1]. Mais, à aucun titre, les paraboles ne sont le revêtement d'une doctrine cachée, destinée aux seuls initiés. Celui dont le discours était *est est, non non,* ne pouvait avoir la dissimulation ou la duplicité en partage dans sa manière d'enseigner. Bien plus, S. Marc nous dit expressément qu' « il leur proposait des paraboles, *selon qu'ils étaient capables de l'entendre* » (IV, 38). C'est donc que Jésus entendait s'ajuster à l'intelligence de tous ses auditeurs, et être compris de tous. La miséricorde se rencontre ici avec le caractère pénal. D'ailleurs, les appels fréquents du Sauveur à l'attention, tandis qu'il parle en parabole, sont à noter, parce qu'on ne parle pas ainsi à des auditeurs dont on ne veut pas être compris. (Cf. Mt., XIII, 9 ; XV, 10 ; Mc., IV, 3, 9 ; VII, 14 ; Luc, VIII, 8 ; etc.).

Aucun critique, ni catholique, ni protestant, ni libéral, ni rationaliste, n'a jamais soutenu, au sujet de l'enseignement parabolique, la thèse des spirites. Cette seule constatation doit nous mettre en garde contre l'assertion extravagante d'un sens caché dans l'Evangile.

Mais, où donc Jésus aurait-il puisé ce sens caché ? Qui se serait chargé de son initiation ? M. Léon Denis, dans le livre auquel nous nous sommes référés si souvent, n'hésite pas à écrire que les Esséniens furent les initiateurs de Jésus (p. 28). Cette assertion vraiment inattendue démontre à elle seule la parfaite ignorance de son auteur [2]. Sur ce point tous les critiques le condamneront unanimement.

Ce n'est pas à une doctrine réservée à quelques initiés que fait allusion S. Jean (I Jo., II, 21-22). Il écrit à des chrétiens qui n'ignorent pas la vérité,

[1] Cf. Charles Lancelin, *La réincarnation*, p. 6.

[2] Voir, sur ces points de vue philosophiques, Mainage, *Les principes de la théosophie*, ch. 6, Paris, 1922 (éditions de la *Revue des Jeunes).*

[1] « 1. Par rapport *au passé* [des Juifs], les paraboles sont un *châtiment* de l'*indifférence,* de l'*irréflexion* des masses. — 2. Par rapport *à l'avenir,* elles n'ont, dans l'intention de Dieu et dans celle de Jésus. qu'*un but de miséricorde :* instruire la foule du mieux qu'il se pouvait, en des conjonctures très complexes. — 3. Mais cette miséricorde elle-même est *conditionnée :* elle exige que la multitude complète ce qui manque à la clarté actuelle de ces discours, par ses réflexions personnelles, ou mieux par des demandes d'explications. — 4. Par la faute des Juifs qui ne remplissent pas ces conditions, les paraboles demeurent obscures ; elles deviennent une *occasion* d'aveuglement plus complet et d'endurcissement, qui aboutissent à la méconnaissance du Messie et de son Royaume. — 5. Toutefois, les Paraboles ne sont jamais qu'une cause partielle de la réprobation qui est simultanément produite par les discours et par les faits de Jésus, d'un mot, par tout son ministère. — 6. C'est en ce sens, qui est celui du contexte entier de l'Evangile, que doivent s'interpréter les *Logia* des Synoptiques, relatifs au but des Paraboles. » (D. Buzy, *Introduction aux Paraboles évangéliques,* Paris, 1912, p. 363).

[2] « Jésus ne peut non plus avoir eu aucun rapport avec les Esséniens, cet ordre si remarquable de moines juifs. Si de semblables rapports avaient existé, Jésus eût été de ces disciples qui témoignent de leur dépendance à l'égard de leurs maîtres en prêchant et en faisant exactement le contraire de ce qu'ils ont appris auprès d'eux... Fin et moyen, *tout les sépare...* » (Ad. Harnack, *Essence du christianisme,* tr. fr. Paris, 1907, p. 46-47). — L'opinion rattachant Jésus aux Esséniens a été lancée par l'historien juif Graetz, dans sa *Geschichte der Juden,* t. III, p. 268, adoptée par Renan, *Vie de Jésus,* p. 97 ; mais elle est aujourd'hui complètement abandonnée. Keim l'a savamment réfutée, *Geschichte Jesu,* t. I, p. 483-484. On ne la trouve plus défendue que dans l'article *Essenes,* publié par la *Jewish Encyclopedy.* Scientifiquement, cette opinion n'a plus droit de cité.

et qu'il met en opposition avec les transfuges du christianisme, qui, avant de se séparer extérieurement de l'Eglise, s'étaient déjà intérieurement révoltés contre la doctrine chrétienne. La logique nous interdit donc de supposer que S. Jean fait allusion au verset 21 à des initiés, les autres (les transfuges, en l'espèce) étant la foule non initiée.

Quant au sens *spirituel* et *caché* que les Pères attribuent parfois à l'Ecriture, il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour savoir que ce sens n'a rien de commun avec l'enseignement secret, réservé aux seuls initiés : c'est le sens typique, mystique, parabolique, non exprimé par les textes, mais représenté par les choses ou les personnes désignées dans les textes [1].

B) Ensuite, les textes allégués par les spirites ne prouvent nullement que Jésus ait cru à la réincarnation et l'ait enseignée.

a) Le fameux passage de l'entretien avec Nicodème (Jean, III, 3-8), si complaisamment exploité par les spirites, ne prouve rien. Quoi qu'en pensent certains rationalistes, il n'y eut, en l'esprit de Nicodème, aucune méprise grossière touchant le caractère de la « renaissance » dont parlait Jésus. Dans son *Commentaire littéral* sur S. Jean (p. 91-92), dom Calmet observe judicieusement qu' « il était impossible que Nicodème ignorât ce qu'était la renaissance (il s'agit d'une renaissance purement mystique) des prosélytes, usitée dans sa nation... Lorsqu'un Gentil voulait entrer dans le Judaïsme, on lui donnait le baptême et la circoncision. Le baptême était une manière de nouvelle naissance, par laquelle le Gentil renonçait à l'idolâtrie, à l'erreur, à ses anciennes habitudes. Il devenait un homme nouveau. S'il était esclave, il était affranchi. Les Rabbins enseignent que, par cette cérémonie, il recevait même une âme nouvelle. Il n'était plus pareil à ceux à qui il l'était auparavant ; il changeait de condition, d'état et de religion. » C'est ce que les Rabbins nommaient une *création nouvelle,* en employant une belle métaphore dont Tit., III, 5 et I Pet., I, 3, 23 nous donnent comme un écho *(regeneratio).* Mais Nicodème vraisemblablement supposait que les Juifs proprement dits, serviteurs de Dieu, n'avaient pas besoin d'une régénération de ce genre. Et, pour forcer Jésus à s'expliquer davantage, il met en relief toute la difficulté de la condition, affectant d'attribuer un sens matériel au verbe « renaître, » celui de rentrer dans le sein de sa mère, en ajoutant la circonstance aggravante de l'homme déjà parvenu à la vieillesse. Et Jésus, loin d'expliquer, comme le supposerait l'interprétation spirite, que la « renaissance » dont il s'agit est une nouvelle « incarnation, » une naissance physique par conséquent, s'ingénie à opposer, à la naissance physique et charnelle, la naissance spirituelle : « Ce qui est né de la chair est chair, ce qui est né de l'esprit est esprit. » La comparaison tirée du « vent, » au verset 8, indique ce que doit être l'action de l'Esprit, c'est-à-dire, malgré l'absence de l'épithète, de l'Esprit-Saint. Dans l'homme baptisé, régénéré par l'eau et l'Esprit, un grand mystère s'est accompli ; mais on ignore de quelle manière, et la vie spirituelle qui lui a été infusée ne se traduit que par ses effets.

b) L'interrogation des apôtres, à propos de la guérison de l'aveugle-né (Jo., IX, 1-2), est peut-être le reflet d'une croyance populaire à la réincarnation. Mais, même en cette hypothèse (qui n'est pas démontrée), il ne s'ensuivrait pas que Jésus ait approuvé cette croyance et y ait participé :

> « On a fait plusieurs hypothèses pour expliquer le langage des apôtres. 1° Ils auraient cru d'une manière plus ou moins vague à la préexistence des âmes, ou à la métempsychose, doctrine dont on trouve des traces chez les écrivains juifs de leur temps (Josèphe, Philon, les Rabbins, etc.) : on conçoit alors des péchés commis par l'âme seule avant son union avec le corps, ou des péchés commis dans une existence antérieure et châtiés pendant la vie subséquente. Toutefois, il est peu probable que les disciples, simples hommes du peuple, soient entrés dans ces raffinements théologiques, qui ne devaient guère franchir les murs des écoles. 2°... 3°... 4° Prenant pour base Gen., XXV, 22 (la lutte de Jacob et d'Esaü dans le sein de leur mère) et Ps. L, 7 (« ecce enim in iniquitatibus conceptus sum... »), divers Rabbins ont émis l'opinion que les enfants étaient capables de commettre des péchés personnels avant leur naissance... Cette théorie semble s'adapter pour le mieux à la question des apôtres et en donner la clef. Le mendiant avait pu naître aveugle en punition de ses fautes, puisqu'il avait pu commettre des fautes. Telle est l'explication la plus commune [1]. »

En tous cas Jésus ne laisse pas entendre qu'il approuve la doctrine de la réincarnation et l'on sait que ses exhortations à la pénitence, à une nouvelle vie, à la réparation du passé, ne concernent que la durée de la vie présente, précédant l'époque de la conversion.

c) C'est aussi une interprétation fort abusive que donnent les spirites des textes relatifs à Elie, revenu sur terre en la personne de Jean-Baptiste, interprétation condamnée par l'Evangile lui-même. En conservant Elie vivant, Dieu lui réservait pour la fin des temps une mission glorieuse, que Malachie, IV, 5-6, nous a fait connaître. Avant le grand et redoutable jour du Seigneur, c'est-à-dire avant le *second* avènement du Messie, Elie sera renvoyé sur terre. Sa nouvelle mission aura pour but de convertir le peuple juif... Cette mission, que l'Ecclésiastique a entrevue, lui aussi, XLVIII, 1-12, s'accomplira aux temps messianiques, εἰς καιρούς, non pas au début, mais à la fin de ces temps. Mais au *premier* avènement du Sauveur, Jean-Baptiste accomplit déjà cette mission : il marche devant Jésus « *avec l'esprit et l'énergie d'Elie,* nous dit expressément S. Luc, I, 17, pour ramener les cœurs des pères vers leurs enfants et les indociles au sentiment des justes, [de façon à] préparer au Seigneur un peuple bien disposé. » — « Il ressort bien de notre ℣. 17, écrit le P. Lagrange *(Evangile selon S. Luc,* p. 19), que c'est Jean, c'est-à-dire un Elie en

[1] Voir S. Thomas, *Sum. theol.,* I, q. 1, a. 10 ; et *Quodlibet* VII, q. 6, a. 14. La controverse de Bossuet et de Fénelon, relative au quiétisme, est tout à fait étrangère à la doctrine d'un sens caché de l'Evangile.

[1] Fillion, *Evangile selon S. Jean,* p. 190, note.

zèle, et non Elie lui-même qui précédera Dieu apparaissant sur terre. » Cependant, *par une fausse interprétation de Malachie,* les scribes contemporains de Jésus attendaient Elie comme le précurseur du Messie et regardaient sa venue comme un signe de la proximité des temps messianiques (cf. Mt., XVII, 10, 12; Mc., IX, 11). C'est dans la même pensée qu'une partie du peuple juif prenait Jean-Baptiste d'abord (cf. Jo., I, 21), Jésus ensuite (cf. Mt., XVI, 14 ; Luc, IX, 8) pour Elie. Chaque fois que cette méprise fut commise, Jésus la rectifia ou en approuva la rectification.

d) En ce qui concerne les noms d'Elie, de Jean-Baptiste, de Jérémie ou d'un prophète, donnés à Jésus, quelques simples remarques suffiront. La confession de Pierre à Philippe de Césarée eut lieu au début de la 3e année du ministère public de Jésus. Déjà Jean-Baptiste avait été mis à mort. Hérode Antipas, ayant entendu parler de Jésus, avait pensé à Jean-Baptiste *ressuscité* (voir Mt., XIV, 1-2). Le zèle de Jésus faisait penser d'autre part au grand prophète de Thisbé, dont on attendait d'ailleurs (par suite de la méprise que nous avons signalée) le retour avant l'avènement du Messie. Le rapport est plus difficile à saisir en ce qui concerne Jérémie. Mais ce prophète avait tenu une place considérable dans l'histoire d'Israël et les Juifs croyaient aussi qu'il serait un des précurseurs du Christ et qu'il *ressusciterait* pour venir lui servir de héraut. Enfin la réapparition d'un des prophètes peut très bien s'expliquer par la prophétie du Deutéronome, XVIII, 15, dénaturée dans l'esprit des contemporains de Jésus. Mais il s'agit de réapparitions ou de résurrections, et non de réincarnations.

Les autres textes n'offrent aucune difficulté et il faut tout le préjugé spirite pour y trouver, même de très loin, une allusion à la réincarnation.

Conclusion

On le voit, l'édifice construit avec tant d'assurance et de suffisance, mais si peu de critique et de science véritables, ne résiste pas à un examen même superficiel. Le moindre souffle l'abat et il croule comme un château de cartes. Que notre correspondant ne se laisse pas émouvoir. Avec les quelques renseignements que nous lui avons fournis, il aura de quoi attendre de pied ferme son prosélyte du spiritisme et rétorquer ses arguments.

Mais de la petite question qui nous fut posée au sujet de la réincarnation doit se dégager pour nous, prêtres, et prêtres surtout du ministère paroissial, une grande et salutaire leçon. C'est qu'il importe de bien connaître notre Ecriture Sainte et notre théologie pour ne pas nous exposer à rester *à quia* devant une difficulté sotte, mais inattendue et captieuse. La connaissance de l'Ecriture Sainte tout d'abord est nécessaire : on voit, par les nombreux abus qu'en font les partisans de la réincarnation, combien l'erreur est astucieuse et perfide. La théologie ensuite est indispensable : la doctrine de la réincarnation n'est qu'une réédition de cette glose alexandrine, issue de la philosophie platonicienne, et qu'on retrouve condamnée à différentes époques de l'Eglise. Trichotomie anathématisée à Constantinople ; dogme de la forme du corps humain promulgué à Vienne ; et multiplication des âmes en proportion de la multiplicité des corps, définie au cinquième concile de Latran : toutes ces positions doctrinales doivent être étudiées, fouillées, défendues contre l'erreur sans cesse renaissante.

Dieu merci, notre arsenal est bon et nous n'avons pas lieu de craindre. Mais l'esprit de mensonge est plein de ruse et d'hypocrisie ; il ne peut être abattu que par les armes de la lumière et de la vérité.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Méditations sur les Litanies de saint Joseph, par le P. Paul Debuchy, S. J. — In-12 de 96 p., 4 f. — Paris, éditions Spes, rue Soufflot, 17.

C'est le chant du cygne du P. Debuchy. Il a été chanté « devant la vue de la mort. » Les premières pages de ces Méditations ont été tracées par lui d'une main qui peu à peu refusait le service ; les suivantes ont été dictées tandis que la maladie progressivement paralysait sa langue ; et pour les autres, des notes, classées avec sa précision coutumière, ont permis d'achever la rédaction en sa présence durant les dix-huit mois de sa dernière maladie : emprisonné dans des membres paralysés, mais l'esprit toujours lucide, il indiquait les corrections à faire... Nous sommes heureux de rappeler ces détails de la composition du livre. Mais nous croyons bien qu'on les aurait devinés à la lecture, tellement ces pages, certaines surtout (sur la force d'âme de S. Joseph, *Joseph fortissime,* son obéissance, sa patience, son détachement, son Patronage sur les malheureux, les malades et les mourants, sur les âmes tentées, *Terror dæmonum)* sont pénétrantes, et vraiment toutes pénétrées des bénédictions dont la Croix inonde ceux qui la portent religieusement.

Vertus et Doctrine spirituelle de saint Vincent de Paul, par l'abbé Maynard. — In-12 de XIV-432 p., 7 f. — Paris, Téqui.

XIe édition. Nous aurions conjecturé un chiffre d'éditions bien supérieur à celui-là, depuis soixante ans qu'a paru la 1re. Nous aurions cru qu'un volume comme celui-là fût de ceux qui doivent être entre toutes les mains. Puisqu'il n'est pas encore universellement connu, rappelons ici qu'on y trouvera un excellent traité, théorique et pratique, de toutes les vertus, théologales et morales, et parties annexes de ces vertus, toujours d'après S. Vincent, d'après ses écrits et les exemples de sa vie. — En Appendice, une trentaine de pages de *Lettres et fragments inédits* de la B. Louise de Marillac.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 2 aprilis 1924.
Eug. Lindecker, *vic. gen.*

Le Gérant : F. FROSSARD.
LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

PARTOUT et TOUJOURS
chez soi, en voyage
l'alcool de menthe
de RICQLÈS est le produit
hygiénique idéal.

ŒUVRE OUVRIÈRE de l'abbé TRONCHET, R. C. Nogent 1.016, fondée en 1887. Harmoniums garantis, prix réduits. Orgues à tuyaux. Pianos. Tous mobiliers d'églises, bancs, chaises, etc. 25 ouvriers avec machines-outils. **Abbé TRONCHET, curé de Margon, Nogent-le-Rotrou (E.-et-L.)**

Les Maladies de la Cinquantaine guéries par l'ARTÉROGÈNE

Formule du Dr **C. de Caudemberg,** communiquée aux Académies de Médecine et de Sciences de Paris.

Seul véritable spécifique de l'Artério-Sclérose et de ses conséquences :

Hypertension artérielle, maladies du cœur et des vaisseaux, vertiges, asthme, angine de poitrine, anévrisme, etc...

Congestions cérébrales et pulmonaires, apoplexie, hémiplégie, paralysie, œdème, hydropisie, sclérose des centres nerveux et des organes des sens.

Vieillesse prématurée. Le plus puissant éliminateur de l'acide urique.

Lisez les attestations suivantes :

« Versailles, 12 février 1924.

« Monsieur,

« Je vous prie de bien vouloir m'envoyer encore trois boîtes d'Artérogène pour compléter mon traitement de 6 mois. Je suis très satisfait des heureux résultats obtenus depuis les 2 mois que j'emploie l'Artérogène, résultats tout à fait conformes aux indications de votre notice. Il m'est agréable de vous faire connaître le témoignage de mon contentement. Veuillez agréer... etc. »

« Versailles, 27 février 1924.

« Monsieur le Directeur,

« Je vous autorise bien volontiers à rendre publique mon attestation, malgré la répugnance naturelle que l'on éprouve à se mettre en scène, parce que je dois à une attestation de ce genre, celle de M. l'abbé Fourrier, le grand bienfait d'une amélioration inespérée. C'est rendre service à ceux qui souffrent de ce terrible mal de faire connaître votre excellent remède...

« Abbé F. POTTIER, aumônier, 11e Bis de la Porte Verte, Versailles. »

LABORATOIRE DU SUD-EST - NICE - R. C. Nice 11.378

Une boîte : 15 fr. 50 par poste ; 16 fr. 25 contre remboursement. Les 6 boîtes (cure complète) : 90 fr. net.

Il est consenti une remise de 20 0/0 à Messieurs les Membres du Clergé.

HARMONIUMS Médaille or 1900
ALEX. ROUSSEAU, GILBERT Sucr
113 & 115, rue de Vaugirard, PARIS R.C. Seine 47.805
Le plus gr. choix d'Harmoniums d'occasion, garantis

HORLOGERIE. BIJOUTERIE. ORFÈVRERIE
Montres, Garnitures de Cheminée, Réveils, Médailles, Chaînes, Couverts de Table, etc.
Catalogue franco sur demande aux **Etablissements E. MUGLER Fils,** Valence (Drôme) R.C. Romans 343, qui accorderont aux lecteurs de l'*Ami* **toutes facilités** et **conditions spéciales** avec **crédit** au gré du client.

R. C. Seine 1.079

PHARMACIE DE ROME

La mieux approvisionnée et la moins chère de Paris
LIVRAISONS -:- EXPÉDITIONS
TOUTES
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
françaises et étrangères
AMPOULES - CACHETS - COMPRIMÉS
SIROPS - PASTILLES - PILULES, ETC.
PARFUMERIE - SAVONS - PRODUITS DE BEAUTÉ
HUILES de FOIE de MORUE
BANDAGES
BAS A VARICES - CEINTURES
ORTHOPÉDIE
ARTICLES D'HYGIÈNE
LUNETTERIE
LABORATOIRES D'ANALYSES
Médicales et Alimentaires
NOTICES & BROCHURES gratis sur demande — *Téléphone : WAGRAM* 85-19, 62-29, 63-79
A. BAILLY, 15, Rue de Rome, PARIS

VITRAUX D'ART Charles CHAMPIGNEULLE, *96, rue Notre-Dame des Champs,* à PARIS R. C. Seine 37.225
Maison fondée à Metz en 1832
Représentant, maquettes et devis sur demande

FONDERIE DE CLOCHES

ACCORDS DES CLOCHES NEUVES AVEC LES ANCIENNES
Montures équilibre rendant les sonneries faciles
Maison recommandée. — R. C. Montargis 87
A. CHAMBON, fondeur, à Montargis (Loiret)

LA MANUFACTURE
LA TOILE
ELBEUF (5me Infre)

..........vous offre
directement sa Fabrication
Economie réelle de 40 %
sur les prix que vous êtes habitués de payer.

GRATIS & Fco SUR DEMANDE ENVOI DE NOTRE CATALOGUE & ÉCHANTILLONS

Veuillot, écrit au lendemain de sa conversion, qui ont été jadis le charme de notre jeunesse à tous, — et le délicieux roman par lettres et fragments de journal qui a pour titre *Pierre Saintive*. On a rétabli, en appendice aux *Pèlerinages*, deux chapitres qui figuraient à la Ire édition et qui avaient disparu des éditions suivantes : *Les Evêques et les Seigneurs*, et *La Famille d'un prétendant* (Naundorff).

On vient de rééditer aussi, — en 1 vol. à part, comme elles avaient été éditées la première fois, — les **Lettres de Veuillot à Mlle Charlotte de Grammont** (in-12 de xxiv-260 p., 7 f.), qui, avec les *Lettres à sa sœur*, sont la perle de la Correspondance de Veuillot et qui, à ce titre, ont été dûment étudiées ici, *Ami* 1912, p. 888-9, lors de leur première publication.

La Vie de N.-S. J.-C. en sonnets, par l'abbé Achille Sestié, aumônier de l'Institution Ste-Marie de Lons-le-Saulnier. — **In-12 de 212 p., 5 f.,** *franco* **5 f. 50. — En vente à l'Institution Ste-Marie, Lons-le-Saulnier, 84, rue St-Désiré.**

Voilà un livre qui suppose évidemment chez son auteur une grande dévotion à l'Evangile et une grande dévotion aussi au sonnet. Tous nos confrères seront heureux, à travers ces pages, de suivre M. Sestié dans sa dévotion à l'Evangile ; tous n'éprouveront sans doute pas la même impatience à le suivre dans sa dévotion au sonnet, et la première pensée qui leur viendra sera peut-être de se dire : « Voilà un auteur bien original ! » Original, assurément : l'originalité est une qualité nécessaire de quiconque veut écrire. Mais poète, à coup sûr aussi. Ces sonnets (il y en a 333) se lisent avec plaisir, un réel plaisir littéraire, et avec un fruit spirituel qui sera un des joyaux de la couronne de l'auteur au ciel. Les enfants de nos pensionnats, qui aiment tant à se mettre en la mémoire de petits morceaux poétiques à dire, prendront ici double aliment : pour leur goût, et pour leur piété. Et tous les lecteurs feront leur le jugement de l'Evêque de St-Claude écrivant à l'auteur :

« Je loue en vous le poète au goût sûr, à l'art impeccable ; je loue surtout le prêtre pieux qui a contemplé longuement le Sauveur dans les diverses scènes de l'Evangile pour rendre fidèlement son image dans une suite de sonnets ciselés avec amour. »

Le Prêtre du peuple ou la Vie d'Henri Planchat, par Maurice Maignen, des Frères de S. Vincent de Paul. — IXe édition, augmentée, in-12 de viii-290 p., 6 f. — Paris, Téqui.

Cette nouvelle édition est tout à fait d'actualité, puisque l'abbé Henri Planchat fut une des victimes de la Commune, fusillé rue Haxo le 26 mai 1871, et qu'à ce titre sa cause est désormais portée devant le Tribunal constitué le 25 juin 1923 par l'archevêque de Paris pour le procès informatif des ecclésiastiques tombés comme lui en haine de la foi en ces lugubres journées de mai 1871. Le martyre a couronné cette vie ; mais cette vie elle-même est pour tous un modèle admirable. C'est la vie d'un apôtre du peuple. On y lira les merveilles de son ministère auprès des ouvriers, des soldats, des pauvres. On l'y verra dans toutes les œuvres populaires de St-Jean-Baptiste de Grenelle, des quartiers déshérités de Charonne, Belleville, Ménilmontant, du faubourg St-Antoine. Modèle aussi, durant le siège de Paris, de l'aumônier militaire, tant sur le champ de bataille que dans sa chapelle et à travers les baraquements des gardes mobiles. — « Oui, chasseur d'âmes, dit de lui le cardinal Billot, et récompensé de son zèle à la manière des Saints, par des épreuves et des persécutions : épreuves des scrupules et de la maladie, persécution des bons et persécution des mauvais, injures, calomnies, enfin la mort glorieuse sous les balles communistes. »

Le Guide de la Femme chrétienne, par le P. Xavier. — **In-12 de 495 p., 5 f.,** *franco* **5 f. 70. — Chez l'auteur, à Montauban, 2, faubourg du Moustier ; Paris, libr. St-Paul ; et St-Etienne, bureaux de l'***Apôtre du Foyer.*

Un *Guide :* oui, c'est bien cela. C'est un titre bien simple, et qui dit tout ce qu'est le livre : le P. Xavier suit la femme chrétienne depuis les fiançailles jusqu'à l'éternité. En 1 volume on chercherait en vain quelque chose d'aussi complet. Le P. Xavier dit tout ce qu'il y a à dire, et le dit avec une âme d'apôtre. — Treize livres : 1° *Du Mariage :* sa sainteté, ses fins, son indissolubilité, questions du mariage civil, des mariages mixtes ; limitation coupable de la famille ; — 2° *La Fiancée :* conditions d'un bon mariage ; sainte préparation ; mariages profanés ; — 3° *L'Epouse,* et ses devoirs, tous ses devoirs, ses dangers aussi ; — 4° *La Maîtresse de maison,* ses qualités domestiques, ses relations avec son entourage (parents, beaux-parents, serviteurs, ouvriers), avec la société : relations profanes et relations religieuses (devoirs vis-à-vis du clergé) ; — 5° *La Mère :* en attendant l'enfant ; baptême ; premiers soins corporels, allaitement, régime alimentaire ; — 6° *L'Educatrice* (110 pages remarquables) ; — 7° *L'Apôtre de la famille :* le triple foyer de l'apostolat ; ses armes ; — 8° *L'Ange des malades et des mourants ;* — 9° *L'Amie fidèle des chers disparus ;* — 10° *Au lendemain du mariage des enfants... :* la belle-mère, la grand'mère... ; — 11° *La Veuve* et les devoirs de la viduité ; — 12° *Au soir de la vie,* le testament, etc. ; — 13° *La Récompense :* ineffables joies de la famille au ciel... — Avions-nous raison de vous dire que c'est un livre complet, et avec cela, simple, clair, pratique, et apostolique ? Et que dites-vous du prix qui est un record à l'heure qu'il est ? Car ce sont des pages très compactes, deux fois plus que ce n'est le cas dans la plupart des volumes, et avec cela, d'une typographie très élégante, agréable, sur beau papier !

Laissez venir à moi les petits enfants, par le P. Bessières. — **In-16 de 160 p., gravures sur bois, 4 f. 50. — Librairie de l'Art catholique, Paris, 6, place St-Sulpice.**

Iter breve per exempla. Ce ne sont pas des sermons que l'on trouvera ici, mais des exemples vécus, des vies de Saints enfants ou d'enfants en route pour la sainteté. Elles sont de diverses plumes, chères toutes aux lecteurs de notre bénie Revue Eucharistique *Hostia : S. Tharcisius,* par J. Rimaud, S. J. ; *Nellie du Dieu saint,* par L. Berne, S. J. ; *La B. Imelda Lambertini,* par C. R. ; *Sandrino,* par E. Janot, S. J. ; la plus développée de toutes ces biographies enfin, *Juliette Cambarou (1910-1922),* par A. Bessières, S. J. — Voilà une moisson d'excellentes lectures à faire faire à nos enfants, ou à leur faire nous-mêmes.

CURE de la CONSTIPATION par le SCOROGÈNE

Rétablit toujours les fonctions intestinales, sûrement, sans inconvénients, sans accoutumance, sans action purgative.

COMAR et Cie, PARIS. — R. C. Seine : 78.026.

VINS DE MESSE

— BANYULS DOUX & GRENACHE SEC —

vinifiés selon les décrets liturgiques

Roussillon et Vin blanc de table

Hré-P. SOULIER, à Collioure (Pyrénées-Orles) R. C. Céret 686

avec les meilleures références ecclésiastiques

Prix-ct franco. — Echantillons contre 2 fr. en t. poste

BONS de la DÉFENSE NATIONALE

TAUX D'INTÉRÊT :

à un mois.	3 %
à trois mois	4 %
à six mois.	4 ½ %
à un an.	5 %

On trouve les *Bons de la Défense Nationale* partout : Agents du Trésor, Percepteurs, Bureaux de poste, Banque de France, Banques et Sociétés de Crédit, chez les Notaires, etc.

VINS DE BORDEAUX
GAUDRAP & Cº 21, Rue Borie, 21 — BORDEAUX —

MAISON RECOMMANDÉE

Vin blanc de Messe **SAINTE-CROIX-DU-MONT** (vin liturgique légitime).

— Envoi gratis du Catalogue sur simple demande —

R. C. Bordeaux 18.250 A.

MARALIMENT
Régénérateur de la Vie
de l'Abbé A. SEBIRE

(Ancien Aumonier de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville)

A base d'algues marines alimentaires et de légumineuses préparées.

Fait GROSSIR rapidement et considérablement

Salut des Désespérés !

Fait **ENGRAISSER** les **TUBERCULEUX** et tous les **AMAIGRIS**

Ce produit doit être adopté comme base alimentaire ou suralimentaire par tous les malades sans exception, et pour se maintenir en bonne santé

GOÛT exquis, ne revient qu'à **0 fr. 16** le **potage.** — Remplace : viande, poisson, *huile de foie de morue*, œufs, et tous les reconstituants. Convient à tous : *Malades, Vieillards, Enfants, Nourrices, etc.* **chasse les maladies en régénérant l'organisme** et assure la longévité. — Ne contient ni chocolat, ni cacao, ni phosphates chimiques, ni sucre ; ces produits sont échauffants et parfois nuisibles à la santé.

***Paquet pour 40 potages* 6.50,** *franco* **7.75**
***Cure complète, 6 paquets* 37.»** — **38.80**

***Quelque maladie que vous ayez, vous devez nous demander* GRATIS et FRANCO**

la Notice, attestations et tous documents. Ecrire aux **LABORATOIRES MARINS, 191, faub. St-Antoine, PARIS**

R.C.Seine 226.887

CIERGES & BOUGIES D'EGLISES
R. C. Romans 1.187

BOUGIES, CIERGES et SOUCHES en **STEARINE PURE** jusqu'au calibre 16.

Franco à partir de 5o fr. Régie en plus.

Renseignements, prix courant général sur demande

MOUTINOT & Cie. — Mon fondée en 1880. — St-RAMBERT-D'ALBON (Drôme)

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)

Registre du Commce d'Avesnes-s-Helpe. Nº inscript. 2625

Avant d'acheter n'importe quel Instrument de Musique

DEMANDER LE CATALOGUE

Jérôme Thibouville-Lamy & Cie
68 à 72, Rue Réaumur, Paris.

La plus importante Manufacture

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

du Monde. — Fondée en 1790.

Conditions spéciales et confidentielles accordées aux MEMBRES du CLERGÉ.

LISEZ CECI
Mme L. MARQUIS, directrice de l'Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève, fondé en 1884, 2, rue Péclet, à **Besançon,** se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie.** Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res Communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux R. C. Besançon 1.552

Société Générale
Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864 R. C. Seine 64.462

CAPITAL 5oo MILLIONS

Siège social : 29, Boulevard Haussmann, Paris (9e)

97 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue, 546 agences en Province, 4 agences à l'Etranger (Londres, Barcelone et St-Sébastien, Espagne), correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

***Correspondant en Belgique : Société française de Banque et de dépôts, Bruxelles,* 70, rue Royale. — *Anvers,* 74, pl. de Meir. — *Ostende,* 21, av. Léopold.**

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

SERVICE DE COFFRES-FORTS ET DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS au siège social et dans les succursales, depuis 8 fr. par mois

Le Conseil d'administration de la Société Générale a nommé administrateurs : MM. Léon Cornudet et Henry Poirier qui étaient le premier : censeur, et le second : directeur de cet établissement. Pour remplacer M. Cornudet, le Comité de censure a nommé censeur : M. Georges Verstraëte, secrétaire du Conseil d'administration, et à sa place M. Edmond Taffineau, directeur-adjoint.

ASTHME
***Remède Souverain* ESPIC**

Cigarettes ou Poudre

R.C.Seine **32.697**. Signat. **J. ESPIC** sur chaque cigarette

MALADES DÉSESPÉRÉS
reprenez courage !...

La Merveilleuse Méthode entièrement végétale qu'un prêtre a découverte, vous **GUÉRIRA SUREMENT.**

(Très Nombreuses Attestations.)

Les 20 Cures de l'Abbé HAMON
le **Diabète,** l'**Albumine,** les **Bronches,** (**Toux, Bronchites, Asthmes,** etc.), les **Rhumatismes,** les **Maux d'Estomac,** (**Crampes, aigreurs, mauvaises digestions, lourdeurs,** etc.), les **Maladies** des **Nerfs,** du **Cœur,** (**Palpitations,** etc.), des **Reins,** du **Foie,** des **Voies urinaires,** de la **Peau,** du **Sang,** les **Ulcères variqueux,** les **Ulcères de l'Estomac,** la **Constipation,** etc., etc.

RIEN QUE DES PLANTES

« C'est la grande médication que le Créateur a mise à notre portée, ne cherchons pas ailleurs. Dieu a placé dans la nature tout ce qu'il faut pour nous nourrir, nous vêtir, nous GUERIR. »
MONSEIGNEUR KNEIP.

Ecr. Laboratoires Botaniques, Dép 20
89, Boul. Sébastopol, Paris (2e) *Métro : Réaumur*

Il vous sera envoyé GRATIS et FRANCO par retour la Méthode convaincante, explicative et complète.

R. C. Seine 187835